

Assemblée Générale



PAU

19/09/2020

FDAAPPMA 64

www.federation-peche64.fr



SOMMAIRE

ANALYSE FINANCIÈRE	1
Comptabilité 2019	2
<i>Bilan 2019</i>	2
<i>Compte de résultat 2019</i>	4
<i>Commentaires sur les comptes</i>	6
Rapport de la commission de contrôle	8
Rapport du commissaire aux comptes	9
Budget prévisionnel 2020 et comparatif	10
Programme d'actions prévisionnel 2020	11
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION	12
Rappels organisations politique et technique	13
<i>Organigramme</i>	13
<i>Composition des commissions</i>	14
Compte rendu des actes (Président, Bureau, C.A)	15
<i>Rapport moral du Président</i>	15
<i>Représentations « externes »</i>	16
<i>Commissions « internes » : synthèse des activités</i>	19
<i>Bureau : synthèse des réunions</i>	21
<i>Synthèse des décisions du Conseil d'Administration</i>	24
Cartes de pêche	25
<i>Ventes de cartes de pêche 2019</i>	25
<i>Comparatif des ventes</i>	26
<i>Observations 2020</i>	26
Affaires juridiques – suivi des contraventions et délits	27
<i>Nombre Total de PV enregistrés</i>	27
<i>Transaction civile perçue</i>	28
<i>Affaires en justice</i>	28
Redevances piscicoles.....	29
<i>Rappels</i>	29
Milieux aquatiques.....	32
<i>Inventaires et sauvetages piscicoles</i>	32
<i>Programme aquitain de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches</i>	34
<i>Programme SOURCE</i>	36
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	43
Garderie	47
<i>Synthèse des activités 2019</i>	47
<i>Régulation du cormoran</i>	48
<i>Journée sensibilisation/coordination réseau Garde-pêche particulier : « mise à jour des compétences »</i>	49
<i>Habillement</i>	49
Education à l'environnement-Animations	50
<i>Bilan général des animations en 2019</i>	51
<i>Evolution du nombre d'animations 2018- 2019</i>	53
Promotion communication	57
SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA	63
Alevinage - Gestion piscicole.....	64
<i>Montant des achats de poissons en piscicultures</i>	64
<i>Nature des déversements</i>	64
Synthèse des actions entreprises	65
EXAMEN DES VOEUX.....	66
ANNEXES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....

ASSEMBLEE GENERALE DU 19 SEPTEMBRE 2020 :

PLAN DE SEANCE

9h30 - Début des travaux

- **Mot d'accueil**
- **Compte rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'Administration pendant l'année écoulée**
- **Situation financière au 31/12/2019 :**
 - Rapport du Trésorier et examen des comptes ;
 - Rapport de la Commission de Contrôle ;
 - Examen des rapports du Commissaire aux Comptes ;
 - Affectation du résultat.
- **Examen du document de synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes et synthèse du rapport d'activités de la Fédération (zoom sur garderie, actions milieux, promotion et animation)**
- **Prévisionnel 2020 arrêté par le Conseil d'Administration :**
 - Programme des activités
 - Budget
- **Renouvellement du ou des membres de la Commission de Contrôle**
- **Questions diverses : examen des propositions reçues**

12h30 - Clôture de l'Assemblée générale

ANALYSE FINANCIÈRE



Assemblée Générale 2020



Bilan 2019

FEDEP64 - FEDERATION DE PECHE DES P.A

BILAN ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 777.32	7 775.27	2.05	375.76
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	19 278.49	19 278.49		
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	8 232.25		8 232.25	8 232.25
Constructions	624 649.92	493 488.43	131 161.49	158 279.33
Installations techniques, matériels	174 559.28	169 829.43	4 729.85	7 272.67
Autres immobilisations corporelles	189 101.02	132 243.66	56 857.36	42 973.03
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	34 000.00		34 000.00	34 000.00
Autres immobilisations financières	939.05		939.05	939.05
TOTAL (I)	1 058 537.53	822 615.28	235 922.05	252 072.09
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	40 887.82		40 887.82	40 231.03
Autres	538 680.61		538 680.61	569 219.43
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 077 885.04		1 077 885.04	1 303 246.24
Charges constatées d'avance (3)	4 856.36		4 856.36	12 011.50
TOTAL (III)	1 662 309.83		1 662 309.83	1 924 708.20
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 720 847.16	822 615.28	1 898 231.88	2 176 780.29
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	730 233.71	730 233.71
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	-432 979.68	387 390.11
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	14 299.40	45 589.57
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	14 130.58	26 377.47
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	1 191 643.37	1 189 590.86
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	2 100.00	2 100.00
Provisions pour charge	41 457.43	40 195.43
TOTAL (III)	43 557.43	42 295.43
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	258 052.89	368 224.67
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	258 052.89	368 224.67
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 002.29	32 608.19
Dettes fiscales et sociales	70 827.95	63 167.19
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	313 947.95	479 693.95
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 200.00	1 200.00
TOTAL (V)	404 978.19	576 669.33
Ecart de conversion passif		
(VI)		
TOTAL GENERAL (I-II+III-IV+V+VI)	1 898 231.88	2 176 780.29
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	404 978.19	576 669.33
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat 2019

FEDEP64 - FEDERATION DE PECHE DES P.A

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	49 450,70	52 047,83
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	474 938,51	491 806,98
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	13 635,80	6 354,25
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	111 930,68	90 987,31
Cotisations	343 122,80	339 102,50
Autres produits (hors cotisations)	107 165,42	120 418,48
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 100 243,91	1 100 717,35
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		84,59
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	401 552,32	344 902,42
Impôts, taxes et versements assimilés	18 420,73	19 675,65
Salaires et traitements	310 820,81	298 729,98
Charges sociales	129 679,98	145 924,65
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	48 051,75	44 926,77
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	3 020,90	46 094,00
Subventions accordées par l'association	173 169,69	173 972,97
Autres charges	9 332,15	28 813,28
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 094 048,33	1 105 124,31
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	6 195,58	-2 406,96
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 587,47	1 820,54
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 587,47	1 820,54
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 587,47	1 820,54

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	824.94	159 723.39
Sur opérations en capital	15 540.96	15 102.30
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	16 365.90	174 825.69
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	9 639.87	879.52
Sur opérations en capital		127 503.18
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	9 639.87	128 382.70
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	6 726.03	46 442.99
Impôt sur les bénéfices	209.68	267.00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	14 299.40	45 889.57
TOTAL DES PRODUITS	1 118 197.28	1 277 363.58
TOTAL DES CHARGES	1 103 897.88	1 231 774.01
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	14 299.40	45 889.57
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	14 299.40	45 889.57
* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	824.94	344.42
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	6 726.03	46 442.99

Commentaires sur les comptes

l) Gestion 2019 sur le compte de résultat comprenant l'ensemble des activités de la Fédération

L'activité 2019 de la **Fédération** présente en matière de produits d'exploitation les évolutions suivantes :

- Diminution des prestations réalisées (49 451 € au 31/12/2019 contre 52 048 € au 31/12/2018) en lien notamment avec la diminution des prestations de pêches électriques et l'augmentation de prestations spécifiques (amélioration de connaissances sur la mulette perlière et piégeages d'écrevisses en partenariat avec des AAPPMA).
- Diminution des produits des actions subventionnées pour des projets d'intérêt général par rapport au précédent exercice ; soit 474 939 € de subventions en date du 31/12/2019 (-16 868 € par rapport au précédent exercice) en lien notamment avec la démarche de restauration de la continuité écologique dans laquelle la Fédération s'est engagée courant 2017 (complément reçu au titre de l'exercice 2018 à hauteur de 29 500€).

Rappelons ici que la subvention est acquise en comptabilité dès la signature de l'accord. Lorsque la subvention finance des dépenses s'étalant sur plusieurs années, comme c'est le cas pour le projet d'effacement d'ouvrages, alors l'association doit constater une partie de la subvention en fonds dédiés et retranscrire en comptabilité l'avancement du projet au fur et à mesure. La Fédération porte neuf projets d'ouvrage qui ont été retenus lors de l'appel à projets de l'Agence de l'eau et bénéficie pour ce faire de 100% d'aides. Ces projets seront réalisés entre l'année 2017 et le 31 décembre 2020 au maximum. Les accords de subvention signés depuis 2017 et jusque fin 2019 avec l'Agence de l'eau représentent un total de 580 700 €.

- Parmi les autres produits :
 - Stabilité relative de la subvention du Club Halieutique (111 601 € en 2019 contre 111 383 € en 2018) ;
 - Augmentation de près de 1 point du produit des cartes, toutes cartes confondues (343 123 € au 31/12/2019 contre 339 103 € au 31/12/2018) ;
 - Maintien des redevances piscicoles : 82 995 € au 31/12/2019 contre 83 169 € au 31/12/2018 ;
 - Diminution du produit brut des affaires juridiques (9 776€ au 31/12/2019 contre 12 899 € au 31/12/2018), montant donnant lieu majoritairement à reversement aux AAPPMA à hauteur de 50%.
- Augmentation des reports de ressources non utilisées des exercices antérieurs à hauteur de 110 172€ en lien avec la reprise au fur et mesure de l'avancée du projet de restauration de la continuité écologique dans laquelle la Fédération s'est engagée.

L'ensemble des produits d'exploitation aboutit à un total de **1 100 244 €**.

Les charges d'exploitation courantes s'établissent à **1 094 048 €**. Les points significatifs sont les suivants :

- Augmentation des charges de fonctionnement ou frais généraux à hauteur de + 56 650 € (401 552 € au 31/12/2019 contre 344 987 € au 31/12/2018) en lien notamment avec :
 - le programme source à hauteur de 102 167€ au cours de l'exercice 2019 contre 88 927€ au cours de l'exercice 2018 (+13 240€) ;
 - l'ensemble des charges de sous-traitance et d'études réalisées pour les projets d'effacement d'ouvrage pour un total de 69 201 € au cours de l'exercice 2019 contre 34 436 au cours de l'exercice 2018 (+34 765€) ;
 - les frais de formation en hausse de +4 675€ ;
 - la mise à disposition de personnel pour des opérations particulières (moule perlière et piégeage écrevisses +19 k€) ;
 - Panneaux signalétiques réserves de pêche domaine public +4k€ ;

- la diminution de la sous-traitance générale à hauteur de 8 319€ en lien notamment avec les travaux de mise à l'eau à Orthez pour un montant de 18 116€ en 2018.
- Maintien des salaires, traitements et charges sociales et fiscales (458 922 € au 31/12/2019 contre 459 550 € au 31/12/2018).
- Augmentation des participations au profit des AAPPMA au titre des redevances piscicoles et des autres aides (170 701 € au 31/12/2019 contre 173 973 € au 31/12/2018 en lecture directe des comptes / 272 867€ au 31/12/2019 contre 262 900€ au 31/12/2018 en incluant le programme Source soit + 10k€).

Le résultat d'exploitation courant s'établit à +6 196 € et se trouve complété des produits financiers à hauteur de + 1 587€, et du résultat exceptionnel à hauteur de + 6 726€.

Le résultat exceptionnel s'établit à 6 726€ et se décompose ainsi :

- +13 541€ en lien notamment avec les reprises de subvention d'investissement ;
- + 2 825€ en lien avec des produits divers (cession de véhicule 2 000€, remboursement MSA 818 €, divers) ;
- 9 640€ de charges exceptionnelles en lien notamment avec de la vérification de matériel et des régularisations diverses.

Le résultat net comptable est un bénéfice. Il s'élève à 14 299.40€.

II) Evolution de la situation financière au bilan du 31 décembre 2019

Les fonds propres de l'association complétés des réserves pour projet associatif s'élèvent à **1 191 643 €** au 31/12/2019, en augmentation de 2 052 € par rapport à la situation au 31/12/2018.

Cette évolution résulte :

- du résultat excédentaire de l'exercice clos au 31/12/2019 pour un total de + 14 299 € ;
- de l'écart entre les subventions d'investissement perçues et la reprise sur subvention pour un total de + 12 246 € ;

Les fonds dédiés s'élèvent à 258 053€ en lien notamment avec le projet de démarche de la restauration de la continuité écologique.

Les investissements après amortissements sont en réduction de 16 150 € par rapport au précédent exercice et s'élèvent à 235 922 € en date du 31/12/2019. Aucun emprunt n'est en cours au 31/12/2019.

Au plan du financement du cycle d'exploitation, la Fédération dispose, tous secteurs confondus et hors fonds dédiés et provisions, d'un fonds de roulement permanent de 955 721 €, montant suffisant pour faire face au règlement des dépenses d'exploitation.

L'expert-comptable

Société Chevalère Expertise Comptable

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

En application de l'article 27 des statuts de la Fédération de Pêche, la Commission de Contrôle s'est réunie le 17 Juillet 2020 en présence de :

- Messieurs Michel LAPEYRE et Xavier PAGOAGA, élus vérificateurs aux comptes lors de l'Assemblée Générale de la Fédération du 25 Mai 2019
- Monsieur Pierre FONTAN, Trésorier
- Madame Josette DUPOUY, Comptable

Après examen des documents comptables de l'exercice 2019, la Commission de Contrôle déclare ne pas avoir d'observation à formuler sur la sincérité et la cohérence des comptes, entre la situation financière 2019 et les informations communiquées aux délégués de la Fédération dans le dossier de la présente Assemblée Générale.

La Commission de Contrôle donne quitus à Monsieur FONTAN Pierre, Trésorier de la Fédération, sur l'exercice 2019.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Pau, le 17 Juillet 2020

Michel LAPEYRE



Xavier PAGOAGA



CF. ANNEXE

BUDGET PREVISIONNEL 2020 ET COMPARATIF

CHARGES			
	PREVIS 2019	REEL 2019	PREVIS 2020
Frais de personnel	475 904	449 694	487 000
Salaires bruts	325 000	308 826	331 000
Cotisations	141 500	131 308	146 000
Compléments (indem stage, formations, etc...)	9 404	9 561	10 000
Frais de fonctionnement	118 500	118 987	121 818
Frais de structure	89 000	83 463	84 711
Téléphonie internet	6 000	7 023	5 200
Entretien (copro, siège, véhicule...)	30 000	30 401	30 000
Fournitures	1 000	1 028	1 000
Frais postaux	2 000	1 580	2 000
Electricité eau	7 000	6 468	6 000
Assurances	10 000	8 969	9 000
Matériel maintenance/location	7 500	8 004	7 000
Location véhicule	11 000	7 094	9 511
Carburants	14 000	12 482	14 500
Documentation, frais de colloques	500	412	500
Frais de déplacements	20 000	22 824	26 600
Frais de déplacements administrateurs	10 000	10 993	10 000
Frais de déplacements personnel salarié	10 000	11 830	16 600
Frais de réunions	6 000	5 955	6 000
Frais Equipement pôle technique	1 000	2 406	1 500
Frais annexes (services bancaires...)	2 500	4 339	3 007
Participations	226 870	216 886	228 447
Redevances piscicoles	67 300	67 821	68 681
Aides/autres participations	112 250	111 619	113 538
Transfert réciprocité (80% Club Halieutique à partir de 2014)	80 000	89 281	89 000
Transfert réciprocité : droit domaine privé (20 % aides complémentaires)	1 350	1 079	1 300
Transfert réciprocité : droit domaine public (20% aides complémentaires)	2 500	2 299	2 500
Gestion DPF (Aran-Ardanavy-Bidouze-Lihoury)	1 100	1 088	1 088
Projets AAPPMA (fonctionnement cartedepeche, compléments redevances, PGF...)	15 000	4 290	9 000
Expérimentation captures saumon participation déclaration dépositaires	300	669	650
Aides associations (autres qu'AAPPMA)	0	1 800	0
Alevinage SAT	3 000	3 096	3 000
Lots	2 500	0	1 500
Publications, publicités, cortès	1 500	410	500
Autres participations (dont reversement aff.juridiques)	5 000	7 606	5 000
Honoraires	29 200	24 824	27 000
Comptabilité	9 200	9 950	10 000
Commissaire aux comptes	5 000	4 800	5 000
Droit (avocat, huissiers, notaire...)	15 000	10 074	12 000
Sous-traitance pêches	8 000	1 558	8 000
Cotisations instances	10 120	11 064	11 228
Migradour	2 600	2 624	2 641
Club halieutique	50	50	50
ARFA	0	500	500
ARP NA	3 600	3 503	3 523
UFBAG	1 300	1 771	1 893
SNSAPL	1 100	1 100	1 100
PDT FEDE	70	70	70
Fondation Préservation Patrimoine Pêche (F3P)	1 200	1 246	1 251
CPIE Béarn	100	100	100
ARB NA (Biodiversité)	100	100	100
Programme d'actions	340 350	242 375	360 716
Actions garderie/veille milieux	0	5 878	0
Actions milieux	293 405	211 161	322 444
Actions développement	8 000	976	20 000
Actions animation	18 650	15 501	10 550
Actions promotion	20 295	8 858	7 722
Dotations aux amortissements	46 123	48 052	53 248
Impôts/taxes	40 500	17 003	19 100
Taxes sur les salaires	35 000	11 557	14 000
Taxe Foncière + Habitation	5 000	4 671	4 800
Autres (IS, carte grise)	500	775	300
Charges exceptionnelles	1 500	9 640	1 500
Valeur comptable nette immo	0	0	0
Provision risques	0	0	0
Réajust.subventions antérieures	1 500	9 640	1 500
Dotations aux IDR	1 500	1 262	3 990
TOTAL CHARGES	1 251 247	1 103 898	1 275 820

PRODUITS			
	PREVIS 2019	REEL 2019	PREVIS 2020
Cotisations fédérales	331 909	343 123	343 765
Personnes majeures	267 413	274 950	274 888
Hebdomadaires	8 152	9 465	9 527
Personnes mineures	22 505	22 595	23 054
Découverte enfants	16 032	15 561	15 561
Journalières	9 081	10 709	11 016
Découverte femmes	8 726	9 842	9 719
Subventions	708 987	625 562	707 783
Kit emploi FNPF	132 000	132 000	132 000
Programme d'actions	464 887	377 233	462 783
Garderie suivi milieux	0	0	0
Milieux	412 585	343 351	435 497
Développement	9 294	0	6 000
Animation	26 285	29 537	20 086
Promotion	16 723	4 344	1 200
Club halieutique	110 000	111 601	111 000
Autres participations	2 100	4 728	2 000
Prestations	34 000	20 394	38 000
Pêches électriques	30 000	19 324	35 000
Autres prestations (animations, interventions pédagogiques...)	4 000	1 070	3 000
Autres produits	176 351	142 453	186 272
Affaires juridiques	8 000	9 776	8 000
Redevances piscicoles	82 300	82 995	84 070
Produits financiers	1 500	1 587	1 200
Reprise projet associatif	15 000	4 476	9 000
Reprise Dévelop Loisir Pêche	41 355	0	56 300
Reprise BV / Source	0	0	0
Reprise subventions	13 273	13 541	6 000
Reprise sur amortissements	6 548	8 858	15 702
Produits de gestion courante	5 300	11 195	6 000
Produits exceptionnels	0	8 025	0
Reprise sur provision pour risques	0	0	0
Cession immobilisations	0	2 000	0
Autres produits de gestion	0	0	0
Reprise transaction civile Riumayou	3 075	0	0
TOTAL PRODUITS	1 251 247	1 131 531	1 275 820
RESULTAT	0	27 634	0

PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2020

2020		BUDGET			PLAN DE FINANCEMENT				
Prog Actions Prévi 2020		Montant Frais salariaux (€)	Autres dépenses (€)	TOTAL dépenses (€)	Subvention AE AG	Sub Conseil Départemental 64	Sub Conseil Regional NA	Autre(s)	AUTOFIN.
Garderie									
	Surveillance de la pêche en eau douce	38 304,00		38 304,00 €					38 304,00 €
	<i>dont Garderie</i>	28 834,00							
	<i>dont observations pollutions / suivi milieu</i>	7 209,00							
	<i>dont Plan de contrôle AFB</i>	2 261,00							
	Installation des Panneaux (Réserves & Lots de pêche)	5 475,00	2 591,00	8 066,00 €					8 066,00 €
	Régulation du grand cormoran	8 126,00		8 126,00 €					8 126,00 €
	Sous-total	51 905,00	2 591,00	54 496,00 €					54 496,00 €
Axe A : Biodiversité aquatique : préservation et connaissance									
Volet 1									
Elaboration d'outils de gestion									
A.1	Elaboration du programme prévisionnel d'action de la FDAAPPMA	3 193,00 €	0,00 €	3 193,00 €	1 277,20 €	319,30 €	957,90 €	0,00 €	638,60 €
A.2	Animation du PDPG	28 794,00 €	100 000,00 €	128 794,00 €	61 821,12 €	12 879,40 €	38 638,20 €	9 273,17 €	6 182,11 €
A.3	Participation à l'élaboration d'outil de planification ou de programmation	3 474,00 €	0,00 €	3 474,00 €	1 389,60 €	347,40 €	1 042,20 €	0,00 €	694,80 €
Connaissance et suivi des milieux aquatiques									
A.4	Mise en place et animation de réseaux de connaissance Suivis pérennes avec bancarisation des données	15 987,00 €	9 000,00 €	24 987,00 €	9 994,80 €	2 498,70 €	7 496,10 €	2 998,44 €	1 998,96 €
A.5	Amélioration des connaissances sur les milieux et les espèces	10 121,00 €	18 000,00 €	28 121,00 €	3 952,25 €	6 764,35 €	6 855,40 €	6 329,40 €	4 219,60 €
Suite 2019	Amélioration des connaissances Brochet aquitain	7 045,00 €		7 045,00 €	1 761,25 €	2 465,75 €	1 409,00 €	845,40 €	563,60 €
Suite 2019	PKD	1 764,00 €	7 000,00 €	8 764,00 €	2 191,00 €	3 067,40 €	1 752,80 €	1 051,68 €	701,12 €
New	Suivi Assecs	1 312,00 €	11 000,00 €	12 312,00 €	0,00 €	1 231,20 €	3 693,60 €	4 432,32 €	2 954,88 €
A.6	Acquisition de connaissances sur l'évolution des pressions et de l'état des milieux	2 702,00 €	0,00 €	2 702,00 €	945,70 €	270,20 €	945,70 €	0,00 €	540,40 €
Accompagnement de maîtrise d'ouvrage									
A.8	Information et sensibilisation des maîtres d'ouvrages potentiels des opérations de restauration physique des milieux aquatiques	6 645,00 €	0,00 €	6 645,00 €	2 325,75 €	664,50 €	2 325,75 €	0,00 €	1 329,00 €
A.9	Accompagnement des maîtres d'ouvrage sur les méthodes à mettre en œuvre pour le suivi des travaux de restauration physique des milieux aquatiques	2 480,00 €	0,00 €	2 480,00 €	992,00 €	248,00 €	744,00 €	0,00 €	496,00 €
	Sous-total	73 396,00 €	127 000,00 €	200 396,00 €	82 698,42 €	23 991,85 €	59 005,25 €	18 601,01 €	16 099,47 €
AaP DREAL									
AaP	Projet Mulette perlière 2020	5 699,00 €	9 001,00 €	14 700,00 €				14 700,00 €	
AaP	Projet Ecrevisses à pattes blanches 2020	3 057,00 €	9 443,00 €	12 500,00 €				12 500,00 €	
	Sous-total	8 756,00 €	18 444,00 €	27 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 200,00 €	0,00 €
	Axe A + AaP Sous-total	82 152,00 €	145 444,00 €	227 596,00 €	82 698,42 €	23 991,85 €	59 005,25 €	45 801,01 €	16 099,47 €
Continuité écologique									
Volet 2 AE AG									
Volet 2	Continuité écologique / Volet 2 AE AG	47 000,00 €	177 000,00 €	224 000,00 €	224 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Sous-total	47 000,00 €	177 000,00 €	224 000,00 €	224 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total Actions Milieux		322 444,00 €						
Axe B : Développement Loisir Pêche - Tourisme halieutique									
B.1	SDDL 2019 - ARP NA		15 000,00 €	15 000,00 €			4 500,00 €		10 500,00 €
B.2	SDDL 2020 - ARP NA		5 000,00 €	5 000,00 €			1 500,00 €		3 500,00 €
	Sous-total	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €			6 000,00 €		14 000,00 €
Axe C : Animation - Education à l'Environnement Nature pour un Développement Durable (ENEDS) R NA ou Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) CD64 + CPIE									
C.1	Programme d'interventions en milieu scolaire	2 043,00 €	2 100,00 €	4 143,00 €	1 450,05 €	414,30 €	1 450,05 €	0,00 €	828,60 €
C.2	Journées découverte des milieux aquatiques et initiation pêche	3 405,00 €	3 600,00 €	7 005,00 €	2 451,75 €	700,50 €	2 451,75 €	0,00 €	1 401,00 €
C.3	Mise en œuvre de l'Atelier Pêche Nature Fédéral	3 178,00 €	3 350,00 €	6 528,00 €	2 284,80 €	652,80 €	2 284,80 €	0,00 €	1 305,60 €
C.4	Sessions initiation pêche et découverte des milieux aquatiques à destination du grand public	681,00 €	1 500,00 €	2 181,00 €	763,35 €	218,10 €	763,35 €	0,00 €	436,20 €
	Sous-total	9 307,00 €	10 550,00 €	19 857,00 €	6 949,95 €	1 985,70 €	6 949,95 €	0,00 €	3 971,40 €
Animation Partenariat CPIE									
	Carnet de découvertes 2020 / CPIE	300,00 €		300,00 €				300,00 €	
	Animations scolaires Poissons Migrateurs / CPIE	1 500,00 €	2 400,00 €	3 900,00 €				3 900,00 €	
	Sous-total	1 800,00 €	2 400,00 €	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €
	Axe C + CPIE Sous-total	11 107,00 €	12 950,00 €	24 057,00 €	6 949,95 €	1 985,70 €	6 949,95 €	4 200,00 €	3 971,40 €
Promotion Communication									
	Editions 2019	5 200,00 €	6 772,00 €	11 972,00 €					
	Web P64	8 000,00 €	500,00 €	8 500,00 €					
	Rise Festival 2020 à Orthez		450,00 €						
	TdF 2020		700,00 €						
	Sous-total	13 200,00 €	7 722,00 €	20 472,00 €				1 200,00 €	19 272,00 €

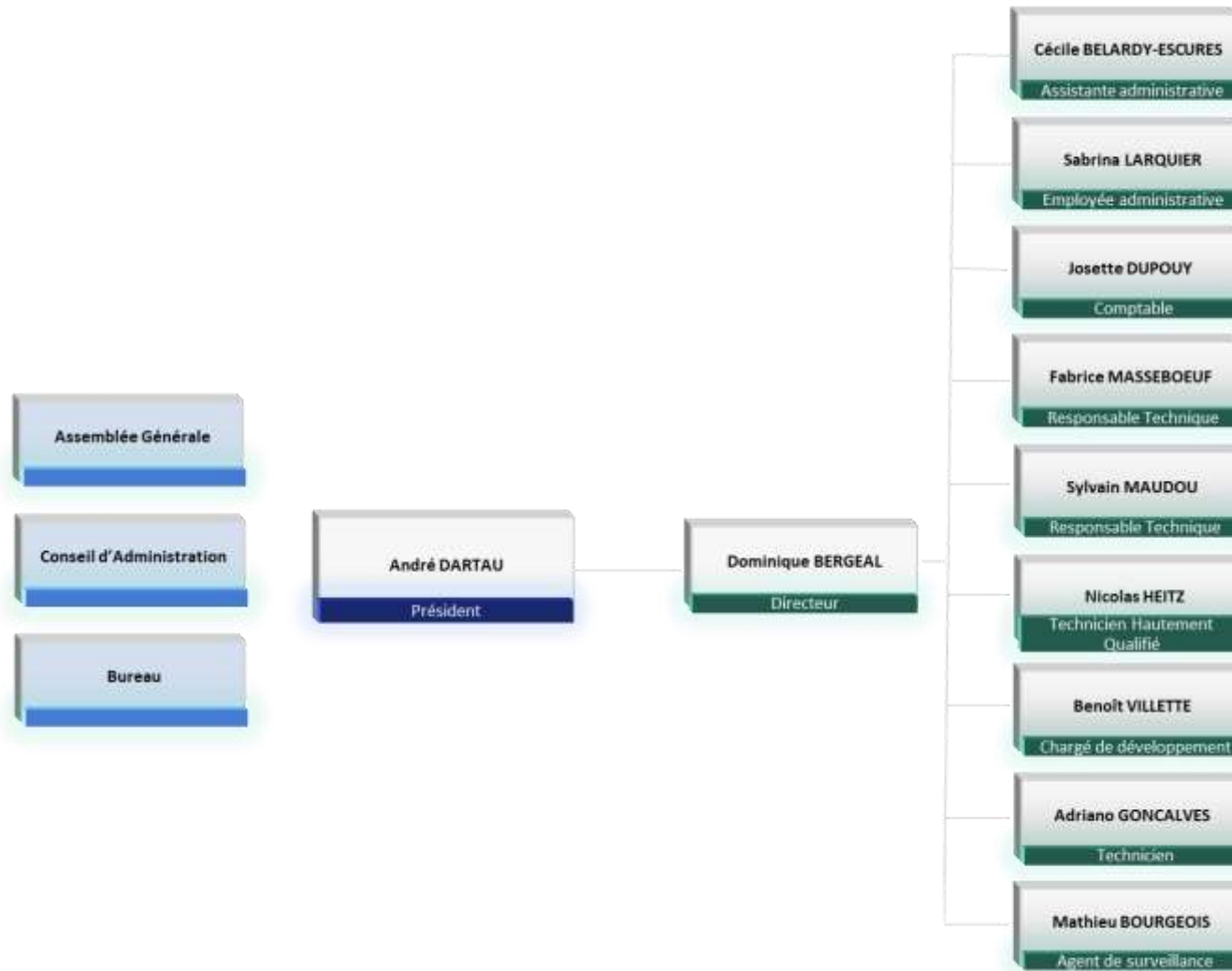
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION



© AAPPMA LA NIVELLE CÔTE BASQUE

Assemblée Générale 2020

Organigramme



Composition des commissions

	COMMISSION DES FINANCES	COMMISSION PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	COMMISSION POISSONS MIGRATEURS	COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES	COMMISSION SPECIALISEE ADAPAEF
OBJECTIFS	<i>Préparation du budget prévisionnel et clôture des comptes</i>	<i>Mise en œuvre PDPG, validations des aides allouées aux AAPPMA sur projets, élaboration des projets FD et suivi, validation des versements redevances AAPPMA</i>	<i>Stratégie migrateurs, élaboration projets FD et suivi, suivi PLAGEPOMI</i>	<i>Mise en œuvre SDDL, validations des aides allouées aux AAPPMA sur projets, élaboration des projets FD et suivi</i>	<i>Suivi contraventions et délits, actualisation des transactions</i>	<i>Avis sur décisions relatives à la pêche amateurs et aux engins (art.17 des statuts)</i>
COMPOSITION	Pierre FONTAN	Jean DUPEBE	Olivier BRIARD	Pierre DUFOURCQ	Gilles BERGEROO	Pierre GIL
	Jean-François REGNIER	Pierre FONTAN	François PARBAUD	Jean-François REGNIER	Yves LOUROUSE	Alain DASQUET
	Yves LOUROUSE	Yves LOUROUSE	Didier MINVIELLE-DEBAT	Didier MINVIELLE-DEBAT	Bernard PHILIPPE	Didier GUERACAGUE
		Michel PEDEFLOUS		Pierre FONTAN		Olivier BRIARD
		Olivier BRIARD François PARBAUD (Suppléants)		Erick MARY		Gilles BERGEROO

Rapport moral du Président

2019, une année de plus, avec quelque chose qui se précise de plus en plus, le réchauffement climatique. Cela m'inquiète sérieusement : les températures, le manque d'eau...

Quel avenir pour la pêche de demain ?

Pour l'instant le nombre de pêcheurs est sensiblement le même. Ce qui semble dire que les gens ont besoin de cette complicité avec leur environnement car, si la pêche il y a quelques années était un moyen « d'aller chercher du poisson », aujourd'hui, avec le no-kill, il semble que l'approche soit différente.

De nouvelles batailles nous attendent en 2020. La bataille du saumon est loin d'être gagnée. Des décisions loin d'être insignifiantes seront mises sur la table. L'ouverture du saumon sur le gave de Pau : dans quelles conditions ? Le COGEPOMI ? Les propositions qu'il nous faudra faire ? Les projets d'hydroélectricité sur le gave de Pau avec une désapprobation forte de la Fédération ?

Voilà quelques questions que je souhaite que la Commission Poissons Migrateurs examine.

Réfléchir à, peut-être, un quota différent sur la truite et uniforme dans le département.

Je reste persuadé que le pêcheur de demain veut une autre gestion de nos rivières et de nos poissons.

Réfléchir peut-être sur une double maille sur le brochet sachant que les meilleurs reproducteurs sont les plus gros.

Des réflexions pour 2020, c'est-à-dire aujourd'hui.

Si je regarde au niveau fédéral, le personnel de la fédération est bien en phase avec les missions qui leur sont affectées.

Déjà deux ans pour M. BERGEAL comme directeur (Merci Dominique).

On continue à supprimer des seuils inutiles (Merci Nicolas).

On poursuit notre éducation à l'environnement et à la pêche (Merci Benoit).

Le programme SOURCE, en collaboration avec les salariés des AAPPMA, est toujours en cours et permet d'avoir un diagnostic de nos rivières (Merci Sylvain).

La Garderie, ça c'est pour Adrien et Mathieu (Merci à eux).

Et en Chef d'orchestre, Fabrice (le PDPG, les analyses CODERST, les études etc... (Merci Fabrice).

La gente féminine qui fait et a toujours fait son travail avec sérieux et abnégation. Merci Mesdames (Sabrina, Josette, Cécile).

Et enfin pour terminer un grand merci à tous ceux qui m'entourent au conseil d'administration pour la sérénité de nos échanges.

Pour la Fédération, 2019 restera marquée dans nos mémoires pour être une année noire.

En effet lors d'une pêche électrique sur l'AAPPMA DE LARUNS un accident a plongé la Fédération et tout son personnel dans un profond émoi. J'ai en mémoire un lourd silence grave et attristé quand j'ai rejoint tout le personnel dans la salle commune au rez-de-chaussée.

En effet Pierre LAGARDE, salarié de l'AAPPMA « Le Pesquit », suite à une chute lors d'une pêche électrique venait de décéder.

Pierre, passionné de pêche et de rugby laisse tant et tant de compagnons dans une profonde tristesse.

Nombreuses sont les personnes qui nous ont quittés en cette année 2019.

Je citerai :

- Ernest LOMBARD, Président de l'AAPPMA d'ARUDY depuis 2003, qui avait exercé également la fonction d'Administrateur à la Fédération de 2009 à 2016.

- Clément BOSOM, Président de l'AAPPMA du PAYS DE SOULE de 2006 à 2008, puis de l'AAPPMA BASABURUA (HAUTE SOULE) de 2010 à 2015 et enfin Délégué à la Fédération depuis 1982.

- Jean TOURTIGUES, qui a été le 1er Président de l'AAPPMA LA GAULE BARÉTOUNAISE ET DES VERTS en 1994 jusqu'en 2008.

- Claude SERIGNAN, Garde-pêche particulier de l'AAPPMA GAULE PALOISE.

Qu'ils soient ici remerciés pour tout ce qu'ils ont amené à la pêche et aux rivières dans ce département.

Et nous aurons une pensée émue pour Josette dont le compagnon Luc Rousseau a disparu suite à un arrêt cardiaque. Qu'elle sache que nous serons toujours là pour l'accompagner.

Le Président
André DARTAU

Représentations « externes »

FNPF (A. DARTAU/JF REGNIER)

La Fédération Nationale de la pêche en France a succédé à l'Union Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique, qui avait été créée en 1947. C'est la loi sur l'eau (LEMA), du 30 décembre 2006, qui reconnaît à la FNPF le caractère d'établissement d'utilité publique. Sa constitution officielle a eu lieu le 5 février 2007 au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, aujourd'hui Ministère de la Transition écologique et solidaire. La FNPF est dirigée par un conseil d'administration de 35 membres dont l'un représente les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et par un bureau de 13 membres. Les membres du C.A travaillent aux missions qui incombent à la FNPF au travers de sept commissions permanentes et huit groupes de travail. Une quinzaine de salariés permanents œuvre également au service de la pêche au siège parisien.

La Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques participe chaque année à l'Assemblée Générale de la FNPF et au Congrès annuel des FDAAPPMA les 23 et 24/06/2019.

Par ailleurs, A. DARTAU a participé à différentes réunions : C.A ; commissions techniques ou migrants.

UFBAG (A. DARTAU/Y.LOUROUSE)

L'UFBAG (Union des fédérations, pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne) regroupe dix-huit fédérations départementales issues des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Cinq autres départements en font partie : la Charente, la Charente-Maritime, la Corrèze, le Cantal et la Lozère. Outre une mission d'harmonisation et de mutualisation, l'UFBAG est chargée d'assurer l'interface entre les fédérations départementales et la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle du bassin. L'UFBAG concourt à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques ainsi qu'à la promotion du loisir pêche en structurant le réseau des fédérations.

M LOUROUSE a assisté au CA du 19/11/2019

ARFA (A. DARTAU/J.DUPEBE/Y.LOUROUSE/JF.REGNIER)

L'Association Régionale des Fédérations d'Aquitaine avait pour objet de coordonner les actions des fédérations à l'échelon régional. Elle portait notamment les dossiers « éducation à l'environnement » auprès du Conseil Régional ainsi que le Programme de Sauvegarde de l'Ecrevisse à Pattes blanches. Avec l'avènement de l'Association Régionale des Fédérations de la Nouvelle-Aquitaine (ARP NA), l'ARFA devrait être dissoute durant l'année 2020.

L'ARFA ne porte plus le programme régional Sauvegarde de l'Ecrevisse à pattes blanche depuis 2018. Les associations adhérentes de L'ARFA souhaitent sa dissolution dès que les fonds du FEDER relatifs au programme 2017 seront reçus.

M LOUROUSE a assisté à l'AG du 26/06/2019 à Bazas.

ARP NA (A. DARTAU/Y. LOUROUSE)

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Nouvelle Aquitaine (ARP NA) est une association loi 1901, formée des Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne. Elle a été créée en 2016 dans le but de caler les organisations régionales de pêche de loisir sur celles des nouvelles régions. A DARTAU a participé à l'Assemblée Générale avec Y LOUROUSE le 21/05/2019.

Y LOUROUSE a participé au CA du 26/09/2019

COMMISSION DE SUIVI DU SITE (CSS) (P. DUFOURCQ)

Cette commission est le résultat de la fusion du CLIC (Comité local d'information et de concertation) et du SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles), les deux structures de concertation dédiées aux installations industrielles du bassin de LACQ.

Objectifs : assurer la cohérence des dispositifs de concertation sur un même territoire et sur des enjeux liés aux impacts et aux risques que présentent les principaux sites industriels ; disposer sur un bassin aussi important que celui de Lacq, d'un cadre mieux adapté aux enjeux pour favoriser les échanges entre parties prenantes.

P DUFOURCQ a participé aux réunions de la Commission le 10/07/2019 et le 07/02/2020.

CODERST (Y. LOUROUSE)

Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) est une assemblée départementale consultée par le Préfet dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Ce Conseil est présidé par le Préfet ou son représentant. Il est composé de vingt-cinq membres titulaires et de dix-huit membres suppléants désignés par arrêté préfectoral. Il se réunit mensuellement, sauf au mois d'août.

La consultation du CODERST est prévue réglementairement dans le cadre de procédures administratives particulières (autorisation, dérogation). Quelques dossiers sont présentés pour information des membres, en général des synthèses et rapports d'activités. L'avis émis porte notamment sur les projets en matière : d'installations classées industrielles, agricoles, agro-alimentaires, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de la police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives liées à l'eau, aux eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux minérales naturelles, des risques sanitaires liés à l'habitat.

En 2019 et début 2020, Y LOUROUSE a représenté la Fédération à ce Conseil.

COGEPOMI (A. DARTAU)

Créé dans huit grands bassins, dont celui de l'Adour, le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs est chargé d'établir le plan de gestion des poissons migrateurs, en eau douce et en mer. Ses membres sont nommés pour 5 ans par le préfet coordonnateur de bassin, président, et représentent les collectivités territoriales, l'administration gestionnaire et les différentes catégories de pêcheurs, usagers, concessionnaires et propriétaires concernés ainsi que des scientifiques.

A DARTAU a participé à la session plénière du COGEPOMI Adour-côtier du 18/10/2019.

SYNDIC DE COPROPRIETE (Y. LOUROUSE)

Le Syndic de Copropriété (CAP IMMO) de la Maison de la Nature s'est réuni le 28/06/2019 pour son Assemblée Générale, puis le 26/11/2019.

Y LOUROUSE a représenté la Fédération lors de ces réunions

**CDNPS « NATURE » (MM. DUPEBE/PEDEFLOUS), « CARRIERES » (MM. FONTAN/MARY),
« PAYSAGES » (MM. FONTAN/BERGEROO)**

La Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS) est une commission créée par l'article 20 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives (articles R. 341-16 à R. 341-25 du code de l'environnement). Outre la compétence nouvelle en matière d'unités touristiques nouvelles issues de la loi n° 200517 relative au développement des territoires ruraux (article L. 145-5 du code de l'urbanisme), elle regroupe les anciennes commissions suivantes :

- la commission départementale des sites, perspectives et paysages, instituée par l'article 1er de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque ;
- la commission départementale des carrières (décret n°94-486 du 9 juin 1994) ;
- et le comité départemental de concertation et de suivi « Natura 2000 » (circulaire du 26 juillet 2002 relative à la relance de la concertation Natura 2000).

M FONTAN a participé aux commissions thématiques « Carrières » : 14/03/2019, 16/09/2019, 10/10/2019, 08/11/2019,

M FONTAN a participé à la commission thématiques « Paysages » : 12/12/2019

M BEGEROO a participé aux commissions thématiques « Paysages » : 11/07/2019, 10/10/2019, 12/12/2019

DIVERS (RENCONTRES PONCTUELLES)

- Fête de la Pêche et du Saumon Navarrenx, 16^{ème} édition, du 01 au 02/06/2019
- Rencontre des usagers du réservoir du Gabas, le 03/06/2019 (M. DUPÈBE)
- Tour de France à PAU, le 19/07/2019
- Réunion Technique de travail organisée par la DDTM avec l'AFB, le 01/10/2019 concernant l'arrêté fixant les périodes d'ouverture de la pêche en eau douce pour l'année 2020
- Réunion concernant la relève des filets Adour des pêcheurs pro le 06/01/2020 avec le Président de Région Nouvelle-Aquitaine (A DARTAU & O. BRIARD) et le 24/02/2020 à Sauveterre (O. BRIARD)
- Conférence de presse ouverture de la pêche, le 09/03/2020 (A. DARTAU)
- Entrevue avec Me TUGAS, le 02/07/2020 (G. BERGEROO)
- Comité Sécheresse des Pyrénées-Atlantiques organisé par la DDTM, le 13/07/2020(A. DARTAU)

Commissions « internes » : synthèse des activités

COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES (G. BERGEROO, Responsable)

Chapitre « traitement des procès-verbaux d'infraction à la police de la pêche » : compte tenu du contexte sanitaire, une commission dématérialisée s'est tenue au mois de mai pour examiner tous les PV en instance.

(Voir chapitre correspondant)

COMMISSION PROTECTION GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La Commission « Protection et gestion des milieux aquatiques » a pour objet :

- la mise en œuvre du PDPG
- d'analyser les projets, présentés par les AAPPMA, relatifs au versement des redevances piscicoles
- d'analyser les demandes d'aides des AAPPMA pour les projets de restauration de milieux suite à l'appel à projets
- l'élaboration des projets FD et suivi.

➤ Chapitre « Redevances piscicoles »

Elle s'est réunie le 15/10/2019 afin d'analyser les projets s'inscrivant dans le programme pluriannuel acté par le Conseil d'Administration.

(Voir chapitre correspondant)

➤ Projets FD 64

La Commission Protection et Gestion des Milieux Aquatiques, présidée par Jean DUPEBE, en présence de Pierre FONTAN, Yves Lourouse et Olivier BRIARD, s'est réunie le 11/03/2020. Lors de cette Commission, Nicolas Heitz - Technicien Hautement Qualifié de la FD64 a effectué une présentation à l'aide d'un support Powerpoint. Dans un premier temps, il a présenté un bilan succinct des projets de restauration de la continuité écologique réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre de l'Appel à projets 2016 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Dans un second temps, il a présenté des propositions de projets de restauration de la continuité écologique dont la réalisation pourrait s'étaler de 2021 à 2025. Un résumé de sa présentation a été présenté aux membres du Bureau le 12/03/2020. Une nouvelle présentation par Nicolas Heitz a été organisée lors du CA du 27/06/2020.

COMMISSION FINANCES

Cette commission est présidée par Pierre FONTAN, assisté de Jean-François REGNIER et Yves Lourouse et les principales activités ont consisté :

- le 12/12/2019, à la préparation du Conseil d'Administration du 14/12/2019 (Validation du Budget prévisionnel 2020).
- le 23/06/2020, à la préparation du Conseil d'Administration du 11/07/2020 (Arrêt des comptes 2019 ; Affectation du résultat).

COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

La Commission Développement de la Fédération de Pêche s'est réunie à 2 reprises :

Le 17/05/2019 était évoqué les sujets suivants : embauche d'un chargé de communication, la réglementation départementale et travail sur un cahier des charges pour les parcours de pêche.

Le 17/07/2020 était évoqué la création d'un questionnaire à soumettre aux AAPPMA pour faire émerger leurs volontés de réforme des parcours et de la réglementation dans le département

MIGRATEURS

Cette commission est présidée par Olivier Briard et ses principales activités consistent en :

- Stratégie migrateurs,
- Elaboration et suivi de projets FD,
- Suivi du PLAGEPOMI.

Elle s'est réunie le 11/10/2019 afin de préparer le COGEPOMI Adour-côtier du 18/10/2019.

Bureau : synthèse des réunions

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
13/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan AG 2019 du 25/05/2019, > Réactualisation de la Convention de partenariat FDAAPPMA 64 & AAPPMA pêche électrique - <u>Matériel</u> : Remplacement de matériel de bureau ; passage de l'ADSL à la Fibre (Ariane Network) - <u>Affaires juridiques</u> via Me Bernal : > Affaire Kaskoin Karrika sur l'Urdos à St Etienne de Baïgorry - Requête de la SDOHE, de l'APEFP et la Société Indarra contre l'Arrêté Préfectoral du 13/09/2018 - <u>Divers</u> : Règlement intérieur de l'AAPPMA Basaburua (Haute Soule)
11/07/2019	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Matériel</u> : > Vente de la partie Fédération des Chasseurs de la Maison de la Nature au CD 64 pour l'installation de l'AaDT > Acte notarié régularisant la cession de deux lots (22 & 24) à la FDAAPPMA 64 à titre gratuit (en cours) - <u>Finances</u> : Demande d'aide financière auprès de la FDAAPPMA 64, > annuelle par Migradour, > à titre exceptionnel par le Conseil et Etudes en Environnement dans le cadre d'un co-financement de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental 64, du Parc National des Pyrénées pour l'expérimentation d'un traitement épuratoire évitant les rejets de lactosérum dans le milieu naturel, > par l'AAPPMA Le Pesquit, participation au financement d'une plaquette de communication. - <u>Continuité écologique</u> : > Opération sur le site Piarretippia, démarrage du chantier > Réponse de la FDAAPPMA 64 au courrier de l'APRN du 13/06/2019 concernant des accusations de « pollution suite aux arasement des seuils de Kaskoin-Karrika et Inchaya » > Affaire Kaskoin Karrika sur l'Urdos à St Etienne de Baïgorry - Me Bernal ; rendez-vous avec la Gendarmerie brigade de Saint-Etienne de-Baïgorry - <u>RH</u> : Demande de renouvellement de notre agrément de Service Civique > Réactualisation de la Convention de partenariat FDAAPPMA 64 & AAPPMA Pêche électrique - <u>Réglementation</u> : Commande commune FD 64 & AAPPMA de panneaux signalétiques des réserves de pêche - <u>Affaires juridiques</u> : Affaires confiées à Me Tugas - <u>Divers</u> : Bilan « Fête de la Pêche et du Saumon 2019 » - Projection 2020
12/09/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du CA du 14/09/2019 - <u>Partenariat</u> : Signature de la Charte de l'ARB NA (Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine) permettant d'être adhérent - <u>RH</u> : > Service Civique : Obtention du renouvellement de l'agrément de la FDAAPPMA 64 et signature d'un contrat de mission avec M Daniel Gomes > Présentation du compte rendu de la réunion des salariés de la FD64 du 06/09/2019 > Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) - opération à mettre en œuvre - <u>Affaires juridiques</u> : Présentation des affaires en cours
10/10/2019	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Réglementation</u> : Compte rendu de la réunion DDTM, AFB concernant l'AP Ouverture de la pêche - <u>Commission Migrateurs</u> : Préparation de la réunion du 11/11/2019 - <u>RH</u> : > Accident du travail mortel de Pierre Lagarde (salarié de l'AAPPMA du Pesquit) - Résumé des faits en fonction des informations connues > Cadre réglementaire des activités de la FDAAPPMA 64 - Réflexion à mener > Colloque Mulette - Participation de Sylvain Maudou > Stagiaire : Bac Pro 1 GMNF du 3 au 21 février 2020 - <u>Affaires juridiques</u> : Affaire AAPPMA APRN/procédure de sauvegarde et transactions civiles concernant les pollutions du Gave d'Aspe occasionnée par la SA AINSA et de l'Untxin, par l'EARL LARREA. - <u>Divers</u> : > Validation du quota de régulation de cormorans proposé par Adrien Goncalves - salarié FD 64 > le Rise Festival se fera dans le cinéma d'Orthez en partenariat avec l'AAPPMA « la Gaule Orthézienne »
21/11/2019	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Cartes de pêche 2020</u> : Positionnement contre l'acquisition d'étui en plastique ; Prix de cartes de pêche 2020 en fonction des décisions prise par la FNPF et le CHI. - <u>Redevances Piscicoles</u> : Suivi des décisions prise par la Commission Protection et Gestion des Milieux Aquatiques - <u>RH</u> : > Accident du travail mortel de Pierre Lagarde - état d'avancement de la procédure > Point RH sur les salariés de la FDAAPPMA 64 > Volontaire Service Civique - Point sur la mission de Daniel Gomes - <u>Affaires juridiques</u> : Affaires traitées par Me Tugas - Affaire Pêcheurs professionnels et Affaire APRN

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
12/12/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du CA du 14/12/2019 - <u>RH</u> : > Accident du travail mortel de Pierre Lagarde -Rapport de vérification de la SOCOTEC du HERON, transmis à la DIRECCTE et à la MSA > Demande de recours au télétravail de Josette Dupouy - Comptable salariée FD - <u>Affaires juridiques</u> : Affaire pêcheurs professionnels : courrier de réponse de la FDAAPPMA 64 au courrier de Monsieur Jean Labour - Président de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves, concernant le déroulement de l'audience du Tribunal de Bayonne du 14 novembre 2019 - <u>Finances</u> : Demande d'aide financière auprès de la FDAAPPMA 64, > annuelle par Mlgradour, > Aides financières de la FDAAPPMA 64 auprès des AAPPMA - subvention pour l'acquisition d'un véhicule d'une AAPPMA - réponse négative concernant la demande de subvention de l'AAPPMA Le Pesquit pour l'achat de truites. - <u>Divers</u> : > Formation Garde Pêche Particulier - modules 1 & 3 - Dates envisagées 24 et 25 février 2020 > Soutien scientifique et technique de la FDAAPPMA 64 concernant la demande de création de cet espace protégé suite à réception de courriers et dossier de l'Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager (ACCOB) > Communication Carte de pêche 2020 - Disponibles à partir du 15 décembre 2019 et dont l'acquisition par mensualisation peut se faire du 15/12/2019 au 15/02/2020
09/01/2020	<ul style="list-style-type: none"> - <u>RH</u> : > Demande de recours au télétravail de Josette Dupouy, validée > PSL 64 est la structure qui portera le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) > Une formation pêche électrique "sécurité et bonnes pratiques" par la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze (MEP19) pour les salariés et administrateurs AAPPMA et FDAAPPMA 64 sera organisée à la FD64. - <u>Finances</u> : Demande d'aide financière auprès de la FDAAPPMA 64 > Aide financière complémentaire concernant le coût de la formation BPJEPS d'un salarié AAPPMA, créée pour l'ensemble des AAPPMA des Pyrénées-Atlantiques, pouvant être sollicitée par une AAPPMA que tous les 5 ans. - <u>Divers</u> : > Organisation par la FD64, en partenariat avec l'AAPPMA la Gaule orthézienne, du Rise Festival à Orthez > Diffusion d'un article sur la PKD, rédigé par Fabrice Masseboeuf, sur le site internet de la FD64 > Renouvellement du matériel informatique de Cécile Bélardy et de l'évolution du matériel informatique de Josette Dupouy > Création de l'association Club Mouche du Béarn avec un siège social à la Maison de la Nature - Fédération de Pêche 64 > Acquisition de parapluie avec logo de la FD64 pour l'AG 2020
13/02/2020	<ul style="list-style-type: none"> - <u>RH</u> : > Finalisation de la mise en place d'une formation pêche électrique "sécurité et bonnes pratiques" par la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze (MEP19) pour les salariés et administrateurs des AAPPMA des PA et les FDAAPPMA 64 et 40 > La formation garde-pêche particulier Modules 1 et 2, prévue début 2020 est reportée à une date ultérieure > Etude de la proposition de la MSA concernant une intervention d'un ergonome au sein de l'équipe de la FDAAPPMA 64 - <u>Communication</u> : > Pas de campagne de publicité avec le Béarn Mag, en amont de l'ouverture de la pêche aux salmonidés le 14/03/2020 > Modification du site internet de la FDAAPPMA 64, avec la création d'un espace sur le site internet de la Fédération, dédié aux clubs de pêche des Pyrénées-Atlantiques - <u>Programme SOURCE</u> : Présentation par Yves Lourouse d'un bilan succinct du programme 2019 et prévisionnel 2020 - <u>SDDL</u> : Présentation du travail réalisé par la Commission DLP et poursuite du travail - <u>Affaires juridiques</u> : Présentation par Gilles Bergeroo du CR des différentes affaires en cours > Me Tugas mandaté pour Affaire pollutions sur l'Untxin et le Gave d'Aspe > Conseils de Me Tugas sollicités dans le cadre de la réception du projet de Plan de Sauvegarde de l'APRN réceptionné le 07/02/2020 - <u>Divers</u> : > Organisation du Comité de Pilotage des Financeurs - Bilan du Programme Actions 2019 FDAAPPMA 64 > Présence des administrateurs aux AG des AAPPMA > Validation d'un budget pour le Challenge No Kill 2020 > Transmission par les propriétaires à Cap Immo (Syndic privé) de la liste des principaux points de dysfonctionnement concernant le suivi et les travaux à réaliser au niveau de la Maison de la Nature et du Tourisme > Prochain CA fixé au 21/03/2020

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
12/03/2020	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du CA du 21/03/2020 > Travail sur le règlement intérieur de l'AAPPMA du Gave d'Oloron qui doit être validé en CA de la FD64 > Résumé de la présentation, par Nicolas Heitz, devant la Commission Protection et gestion des milieux aquatiques réunie le 11/03/2020, de propositions de projets de restauration de la continuité écologique 2021-25 - Nouvelle présentation prévue en CA devant les administrateurs > Présentation des opérations réalisées lors de la mission VSC par Daniel Gomez > Présentation du travail réalisé en Commission DLP. - <u>Communication</u> : > Une conférence de presse a été organisée à la FD 64 le 09/03/2020 pour annoncer l'ouverture Truite Samedi 14 mars 2020 > Participation à la Foire internationale de Bordeaux du 16 au 24 mai 2020 au Parc des expositions de Bordeaux / Événement annulé pour cause de période Covid-19 > Préparation de la participation au Tour de France 2020 / Événement annulé pour cause de période Covid19 - <u>Affaires juridiques</u> : Présentation par Gilles Bergeroo du projet de bilan 2019 des affaires juridiques > Présentation aux administrateurs des derniers éléments de l'affaire AAPPMA APRN toujours en cours. - <u>Divers</u> : > Compte rendu de la rencontre FDAAPPMA 64 et MSA et validation de la démarche générale avec intervention d'une ergonome > Validation d'un stage Master 2 dans le cadre du Programme Mulette 2020 > Dépositaires : les administrateurs réaffirment ce qui est déjà acté à savoir : Qu'un dépositaire ne peut être "dépositaire internet" que pour une AAPPMA ayant une concordance établie entre les baux de cette AAPPMA et le lieu de vente du dépositaire. > Suite à étude d'un courrier de M Glenn Delporte envoyé à l'AAPPMA « Nivelle Côte Basque » concernant l'activité d'encadrement et d'enseignement de la pêche de loisir pour laquelle ces deux acteurs pourraient être en concurrence. Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents de ne plus faire appel à M Glenn Delporte comme prestataire.
28/05/2020	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Période crise sanitaire COVID-19</u> : > Présentation des démarches de la FDAAPPMA 64 permettant la prise d'Arrêtés Préfectoraux autorisant la pratique de la pêche dans les Pyrénées-Atlantiques durant la crise sanitaire Covid-19 > Compte rendu du fonctionnement de l'équipe de la FDAAPPMA 64 (administrateurs et salariés) dans le cadre du confinement et déconfinement - <u>Affaires juridiques</u> : > Validation des éléments travaillés en Commission des affaires juridiques qui s'est tenue de façon dématérialisée mi-mai 2020 durant la période Covid-19 > Point sur les procédures et leurs avancées concernant des pollutions (l'Untxin à URRUGNE ; le Gave d'Aspe à BORCE ; l'ESCOU à OGEU) > Dans le cadre des enquêtes DIRECCTE et Gendarmerie en cours concernant l'accident du travail mortel de Pierre Lagarde, Me Tugas est sollicité comme conseil. - <u>Divers</u> : > Point sur l'évolution des ventes de cartes de pêche > Organisation des prochaines réunions Commission, Bureau, CA et AG de la FDAAPPMA 64 > Le travail réalisé par l'équipe de la FD64 concernant la rédaction d'un protocole d'organisation et de sécurité pour les pêches électriques de la FDAAPPMA 64, prendra la forme d'une Note de Service > Une formation tronçonneuse est validée, à l'intention des 7 salariés des AAPPMA participants au programme SOURCE et à leur coordinateur de la Fédération (Sylvain Maudou) > Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, la mise en œuvre en 2020 de la Carte de pêche Offre d'Automne dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Synthèse des décisions du Conseil d'Administration

DATES	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
14/09/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation PV CA du 23/03/2019 - Présentation, discussion et approbation des demandes de modifications réglementaires des AAPPMA - Confirmation délibération d'urgence : Vente partie FDC 64 Maison de la Nature - Modification de la convention visant à la délégation de gestion du droit de pêche - Ressources Humaines : <ul style="list-style-type: none"> > Service Civique Volontaire > Dossier temps de travail - Affaires juridiques : informations des administrateurs des décisions de Bureau - Informations diverses : Absence du Président de la Nive qui avait demandé une discussion sur le contexte local à l'ordre du jour.
23/11/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation PV CA du 14/09/2019 - Evolution des tarifs des cartes de pêches 2020 - Ressources Humaines : <ul style="list-style-type: none"> > Service Civique Volontaire > Chèques cadeaux fin d'année - Affaires juridiques : informations des administrateurs des décisions de Bureau > Affaire Pêcheurs professionnels > Affaire APRN - Informations diverses : <ul style="list-style-type: none"> > Décisions prises par la Commission Protection et Gestion des Milieux Aquatiques sur les Redevances Piscicoles > Etat d'avancement de l'organisation des événements Rise Festival à Orthez et Tour de France dans les Pyrénées-Atlantiques
14/12/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation PV CA du 23/11/2019 - Validation du Budget prévisionnel 2020 - Informations diverses : Informations à l'ordre du jour du Bureau du 12/12/2019
27/06/2020	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation PV CA du 14/12/2019 - Règlement Intérieur de l'AAPPMA du Gave d'Oloron - Continuité écologique : Bilan provisoire de l'Appel à projet 2016 de l'Agence de l'eau et propositions de projets de restauration de la continuité écologique - SDDL P : Présentation des travaux réalisés en Commission Développement du Loisir Pêche - Affaires juridiques : informations des administrateurs des décisions de Bureau - Informations diverses : <ul style="list-style-type: none"> > Report date AG FD64 suite Covid-19 au 19/09/2020 > Mission Ergonome de la MSA > Point sur l'activité des salariés de la FD64 dans le cadre du déconfinement > Note de Service : Modalités de mise en œuvre des pêches électriques > Point sur l'évolution des ventes de cartes de pêche
11/07/2020	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation PV CA du 27/06/2020 - Evolution des ventes de cartes de pêche 2020 et comparatif avec 2019, suite à la période Covid-19 - Arrêt des comptes 2019 > Validation des comptes 2019 > Affectation du résultat - Mise à jour du Règlement Intérieur des achats - Informations diverses : <ul style="list-style-type: none"> > Mise en œuvre en 2020 de la Carte de pêche Offre d'Automne

CARTES DE PECHE

Ventes de cartes de pêche 2019

	Personne Majeure		TOTAL	Femme	Personne Mineure	Moins de 12 ans	Hebdo-madaire	Journa-lière	CPMA MIGRATEURS	TOTAL PRODUITS
	Départem.	Interfédérale								
ARUDY	118	72	190	20	44	103	9	37	1	404
BASABÛRÛA	146	183	329	12	27	89	36	101	8	602
BATBIELHE	159	334	493	31	108	204	14	83	5	938
BIELLE	53	42	95	6	24	67	7	25	0	224
G.ASPOISE	82	93	175	20	40	59	33	47	7	381
G.BARETOUNAISE	68	29	97	10	18	45	2	28	2	202
G.ORTHEZIENNE	359	412	771	66	133	195	34	189	69	1457
G.PALOISE	484	684	1168	80	205	354	49	336	32	2224
G.PUYOLAISE	34	123	157	8	33	52	0	19	4	273
G.OLORON	756	420	1176	79	178	357	85	236	628	2739
I.C.BAÏSES	236	127	363	27	74	124	10	65	7	670
LARUNS	92	107	199	12	34	101	77	172	3	598
APRN	704		704	25	83	90	219	304	5	1430
NIVE	728	584	1312	72	194	360	97	289	45	2369
NIVELLE	275	434	709	53	145	311	41	320	25	1604
P.MIXE	254	118	372	28	87	100	16	37	10	650
P.SOULE	135	42	177	12	40	82	14	26	17	368
PESQUIT	723	1356	2079	142	370	583	66	432	45	3717
ADAPAEF	9		9	0	0		0	0	0	9

10575	703	1837	3276	809	2746	913	20859
-------	-----	------	------	-----	------	-----	-------

Comparatif des ventes

Le comparatif des ventes de cartes de pêche 2018/2019 montre une hausse générale à l'exception des cartes personnes mineures et enfant de moins de 12 ans, la baisse des cartes personnes majeures étant compensée par la hausse des cartes interfédérales.

CARTES	2018	2019	Perte ou gain	Pourcentage
Interfédérale	4984	5160	176	3,53%
Personne Majeure	5522	5415	-107	-1,94%
Découverte Femme	636	703	67	10,53%
Personne Mineure	1867	1837	-30	-1,61%
Découverte - 12 ans	3446	3276	-170	-4,93%
Hebdomadaire	714	809	95	13,31%
Journalière	2399	2746	347	14,46%
CPMA Migrateurs	865	913	48	5,55%
Vignette Club Halieutique	136	150	14	10,29%

Observations 2020

VENTE GLOBALE DES CARTES INTERNET : TENDANCES 2020

Produit	Saison 2019	Saison 2020	Evolution au 04/07/2019 / 09/07/2020	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2020 (Club Halieutique Interdépartemental)	5030	4866	-164	-3.26%
Carte Personne majeure	5260	4984	-276	-5.25%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	10290	9850	-440	-4.28%
Carte Découverte Femme	645	588	-57	-8.84%
Carte Personne mineure	1624	1702	+78	+4.8%
Carte Découverte -12 ans	2634	2545	-89	-3.38%
Carte Hebdomadaire	371	254	-117	-31.54%
Carte Journalière	1473	1561	+88	+5.97%
Carte Membre PAEF	9	9	0	0%
Total Cartes de Pêche	17046	16509	-537	-3.15%
Option Club Halieutique Interdépartemental	115	85	-30	-26.09%
Autres options	893	808	-85	-9.52%
Total cartes de pêche + options	18054	17402	-652	-3.61%

A l'issue du 1^{er} Semestre 2020, malgré le confinement lié à la pandémie COVID19 subi quelques jours après l'ouverture de la truite, une perte globale de près de 500 cartes est constatée.

AFFAIRES JURIDIQUES - SUIVI DES CONTRAVENTIONS ET DELITS

Nombre Total de PV enregistrés :

Le nombre de procédures est de **84**.

RÉPARTITION PAR AAPPMA CONCERNÉES

AAPPMA	Nbre
ARUDY	1
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE (APRN)	3
BASABURUA (HTE SOULE)	1
GAULE ASPOISE	5
GAULE PALOISE	17
GAVE D'OLORON	1
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	1
LARUNS	1
NIVE	24
NIVELLE CÔTE BASQUE	17
PESQUIT	10
FEDERATION	2
AUCUNE	1

ORIGINE DES PV

ONCFS	42
Gardes particuliers d'AAPPMA & de la Fédération	41
AFB	1

NATURES DU DÉLIT ET DES INFRACTIONS RELEVÉES

Pollution d'un cours d'eau (L432 2 du Code de l'Env.)		1
NATURE DES PV	S/Total	TOTAL
Pêche par modes prohibés		30
Non respect du nombre de lignes en fonction du classement du cours d'eau	12	
Pêche par mode prohibé (non précisé sur le timbre amende)	9	
Pêche par mode prohibé (dans un parcours no-kill)	7	
Pêche par mode prohibé pendant la fermeture de la pêche du brochet en 2ème catégorie	1	
Pêche par mode prohibé de nuit	1	
Pêche dans une réserve		14
Pêche sans carte		25
Pêche de l'anguille sans tenir à jour le carnet de pêche		1
Pêche sans avoir acquitté la RMA (carte APRPB)		3
Pêche sans l'autorisation du détenteur du droit de pêche		3
Pêche sans être porteur de la carte de pêche pendant l'action de pêche		1
Abandon de ligne		2
Pêche pendant les heures d'interdiction		3
Pêche pendant les temps prohibés		2
Pêche de poisson(s) de taille non réglementaire		1
Non respect du quota journalier et par pêcheur		1

Transaction civile perçue

Elle s'élève à **5 815 €** au total.

AAPPMA	Contraventions	
	FEDERATION	AAPPMA
ARUDY	50,00	50,00
BASABURUA	50,00	50,00
GAULE ASPOISE	35,00	35,00
GAULE PALOISE	555,00	555,00
NIVE	1 225,00	1 225,00
NIVELLE	595,00	595,00
PESQUIT	297,50	297,50
FEDERATION	200,00	
Sous-total	3 007,50	2 807,50

Affaires en justice

JUGEMENTS

En raison des perturbations liées aux mouvements de grève dans le domaine de la justice fin 2019 et à la crise sanitaire début 2020, aucune affaire pendante n'a été examinée par les tribunaux.

Rappels

Principe de répartition établi par le précédent mandat : reversement, à l'AAPPMA impactée, de 80% maximum du montant de la compensation, sur présentation d'actions éligibles concernant l'alevinage, l'empoissonnement, la restauration des milieux, le suivi des milieux... Après acceptation du dossier, un premier versement de 50% est réalisé et le solde est versé sur présentation des justificatifs (factures, PV d'alevinage, rapports...).

Les 20% restants sont maintenus à l'affectation du travail réalisé à la Fédération pour la mise en œuvre de cette opération (accompagnement technique, suivi administratif).

Voir tableaux ci-après : montant des redevances perçues et affectation des redevances en 2019

MONTANT DES REDEVANCES PERÇUES EN 2019

COURS D'EAU	COORDONNEES DE LA CENTRALE		Règlement d'eau			2 019
	NOM	COMMUNE	TRF	SAT	BRO	TOTAL PERÇU
Redevances versées par les usiniers privés						
GAVE DE PAU	SARL DE LAUTURE	LESTELLE	2000			303 €
GAVE DE PAU	CALYPSO SA	MONTAUT	16000			2 423 €
GAVE DE PAU	SARL NAVARRE	MONTAUT	18700			2 832 €
GAVE DE PAU	SNC TOURNIER	COARRAZE	18700			2 832 €
GAVE DE PAU	SARL Cent. Pont d'Espagne	PAU	11000	9 000		2 836 €
GAVE DE PAU	Sté HEÏD Fils Frères et Cie	BIZANOS	1000			151 €
GAVE DE PAU	Sté Hydroélectrique & Immobilière du Sud (SHIS)	PARDIES		25000	2000	empoisonnements pour 3768€
GAVE DE PAU	GOWATT	BIRON		25000	2000	4 484 €
OUZOM	SAFHLOA	ARBEOST	12000			perçues par les Hautes-Pyrénées
CANCEIGT	Centrale du CANCEIGT	BEOST&LOUVIE SOUBIRC	5000			757 €
VALENTIN	Centrale du Pont du Goua	EAUX BONNES	1200			182 €
GAVE D'OSSAU	CAÛ AVAL	ARUDY	2000	3000		693 €
GAVE D'OSSAU	CAÛ AMONT	ARUDY	4000	15000		2 556 €
GAVE D'OSSAU	ASPEIGT	BIELLE	2000			303 €
GAVE D'OSSAU	BOURDIOU LASSOURDE	BIELLE	2000			303 €
GAVE D'OSSAU	Moulin DABADIE	OLORON	3000	10000		705 €
GAVE D'OSSAU	LAÏLHAÇAR	OLORON	6800			1 030 €
GAVE D'ASPE	LOURDIOS	LOURDIOS	5000			757 €
GAVE D'ASPE	ETCHEGOYHEN	GURMENÇON	2000			101 €
GAVE D'ASPE	Ste Claire	OLORON	17400			2 635 €
BOURREN BERENGUI	Sté Hydroélectrique d'AYDIUS	AYDIUS	3000			454 €
ESCUARPE&SOUHET	Sté Hydr. De la Vallée d'ASPE	CETTE EYGUN	2000			303 €
VERT	SARL VERTELEC	MOUMOUR	3000			454 €
G. D'OLORON	SARL CHEDD	DOGNEN	3000	12500		2 080 €
G. D'OLORON	Sté Hydro. d'énergie	POEY D'OLORON	25000			3 786 €
G. D'OLORON	MASSEYS	SUSMOU	3000			454 €
CHOUSSE	EURL D'ARETTE	ARETTE	5000			757 €
SAISON	Centrale de GOTEIN	GOTEN LIBARRENX	6000			909 €
N. ALDUDES	LAKA	ST ETIENNE BAÏGORRY	1000			220 €
N. ALDUDES	CHANTENIA	ST ETIENNE BAÏGORRY	1500			227 €
N. ALDUDES	ETCHAUX	ST ETIENNE BAÏGORRY	2350			356 €
LAURHIBAR	Moulin ERROMATEGUY	AHAXE	2000			303 €
NIVE	CHOPOLO	USTARITZ	2000	4000		1 167 €
NIVE	BERHOKO EYHERA	ST MARTIN D'ARROSSA	9200			1 393 €
						38 746 €
Redevances versées par EDF et SHEM, via la FNPF						
GAVE DE PAU	CASTETARBE	CASTETARBE	11000	9000		2 578,19 €
GAVE DE PAU	PUYOO	PUYOO	11000	9000		2 554,91 €
G. D'OLORON	LEGUGNON	OLORON/LEDEUIX	25000			3 283,38 €
GAVE D'ASPE	SOEIX	SOEIX	20000	17000		4 723,80 €
GAVE D'ASPE	STE MARIE	OLORON	13000	11000		3 064,30 €
GAVE D'ASPE	EYGUN-LESCUN	LESCUN	2550			334,94 €
GAVE D'ASPE	ABEL		2000			183,90 €
GAVE D'ASPE	ASASP	ASASP	30000			2 364,35 €
GAVE D'ASPE	ASASP	ASASP	30000			1 576,23 €
GAVE D'ASPE	BORCE BARALET	BORCE URDOS ETS	19300			2 535,10 €
GAVE D'OSSAU	ST CRICQ	ARUDY	3000			394,08 €
NIVE	ITXASSOU	ITXASSOU	8000	5000		1 667,51 €
NIVE	HALSOU	HALSOU		11250		1 417,60 €
						26 678,29 €
OUZOM	Bge d'ARTHEZ D'ASSON	ARTHEZ D'ASSON	1200 ancF de 1930			544,92 €
VALENTIN	EAUX BONNES	EAUX BONNES	2500			301,11 €
VALENTIN	ASSOUSTE	ASSOUSTE	2100			252,94 €
GAVE D'OSSAU	SOUSSOUEOU	ARTOUSTE	47100			5 672,90 €
GAVE D'OSSAU	GETEU	GETEU	6000			722,66 €
GAVE D'OSSAU	MERVILLE	ASTE BEON	3500			421,59 €
SAISON	B. GOUX/Moulin DATTO	LICQ ATHEREY	6000			722,66 €
SAISON	OLHADOKO		9000			1 084,00 €
SAISON	LARRAU	LARRAU	14000 + 3000 Trf			7 125,00 €
GAVE ST ENGRACE	LICQ ATHEREY		6000			722,66 €
						17 570,44 €
						82 994,73 €

AFFECTATION DES REDEVANCES EN 2019

AAPPMA	AFFECTATIONS
ARUDY	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
APRN	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
BASABURUA (HAUTE SOULE)	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
BATBIELHE	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
BIELLE	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
GAULE ASPOISE	Entretien ripisylve du parcours "jeunes" sur la Berthe
	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
GAULE ORTHEZIENNE	Entretien ripisylve et berges Gave de Pau.
	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
GAULE PALOISE	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
GAULE PUYOLAISE	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
GAVE D'OLORON	Empoisonnement sur les zones impactées par les centrales.
	Restauration/Entretien de la continuité écologique
LARUNS	Maintien de l'activité pêche sur parcours enfants et dans les lacs - Assouste, Iscoo, Bioux, Frabrèges
	Empoisonnement des zones impactées par les centrales
NIVE	Entretien et création poste de pêche et empoisonnement
	Restauration/entretien des zones de reproduction du brochet
PAYS DE SOULE	Restauration/entretien : Le SALLES - suite des travaux commencés en 2018

MILIEUX AQUATIQUES

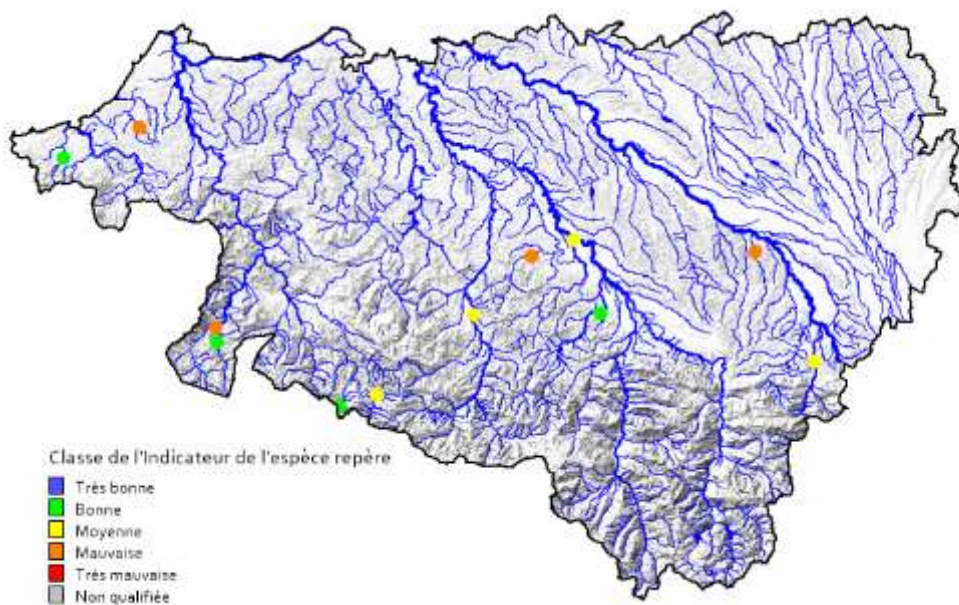
L'activité du service technique de la Fédération s'est partagée entre les domaines suivant :

- Inventaires et sauvetages piscicoles
- Suivis de la peste de l'écrevisse
- Etudes de prévalence de la PKD
- Programme SOURCE & restauration du milieu
- Continuité écologique

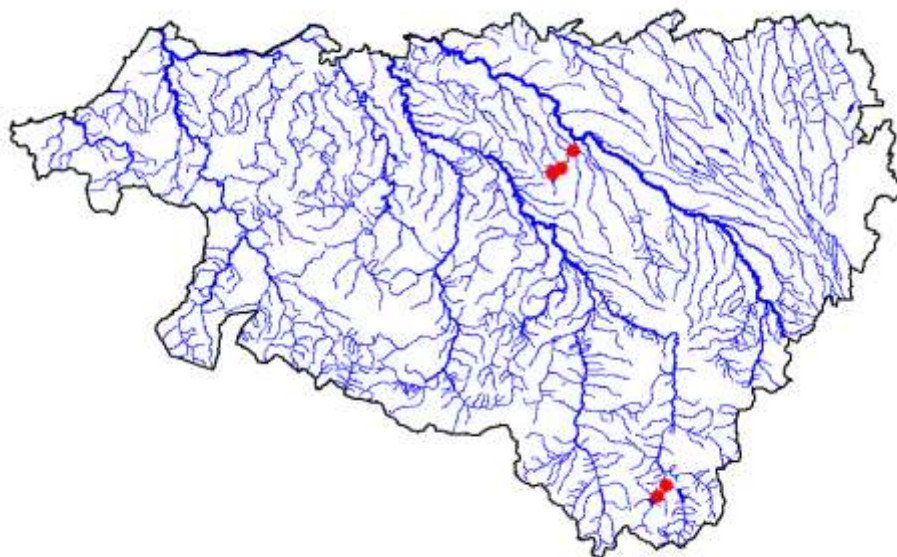
Inventaires et sauvetages piscicoles

En 2019, les inventaires piscicoles (hors réseau SOURCE) se sont répartis comme suit :

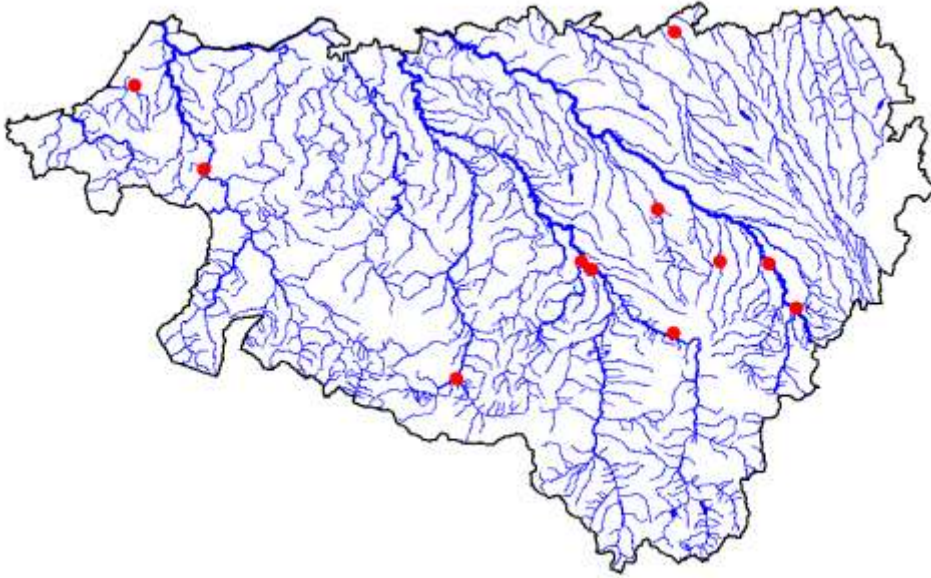
- Réseau bisannuel fédéral : 12 stations



- Suivi continuité écologique : 2 stations
- Prestations d'études piscicoles pour des tiers : 6 stations



- Sauvetages : 11 opérations

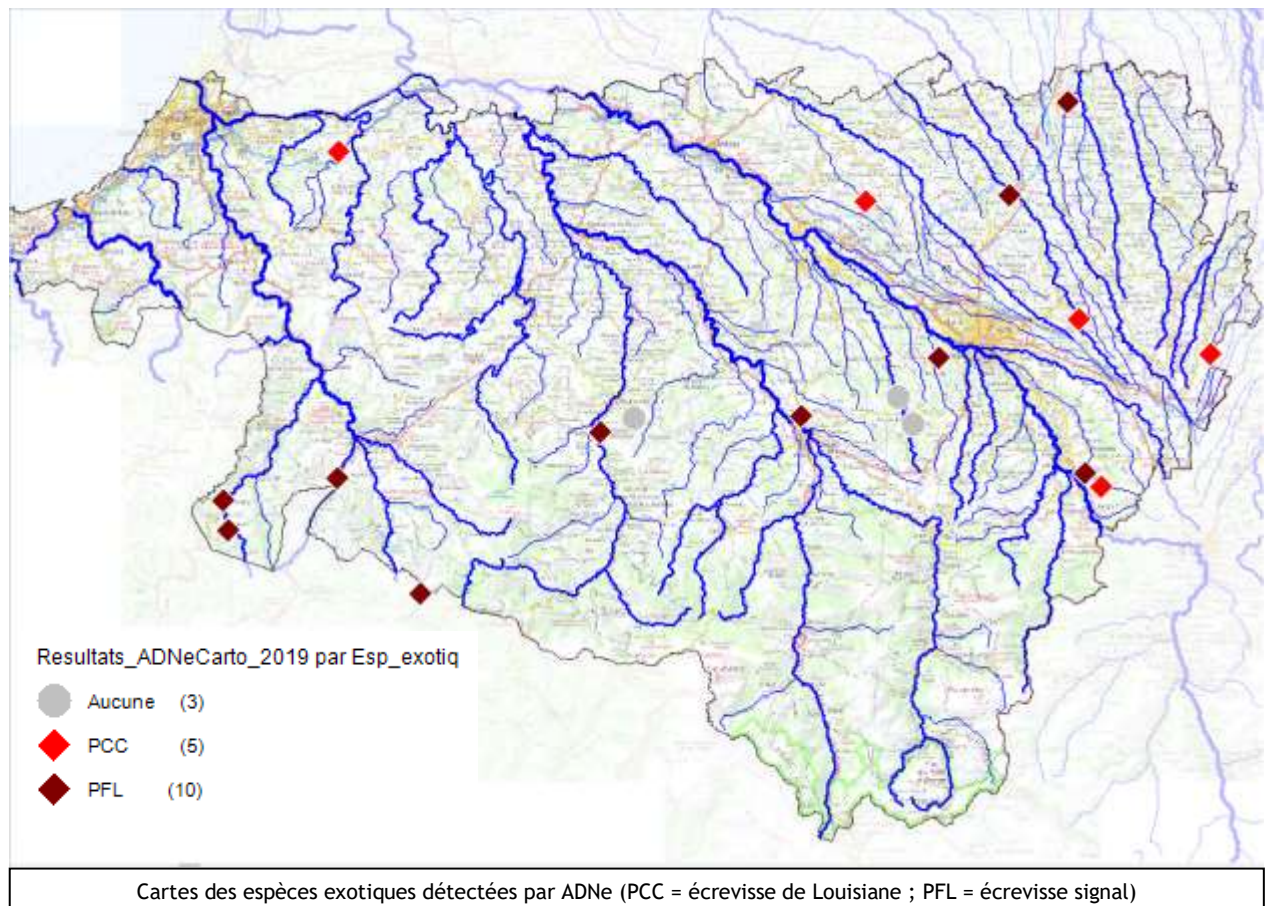


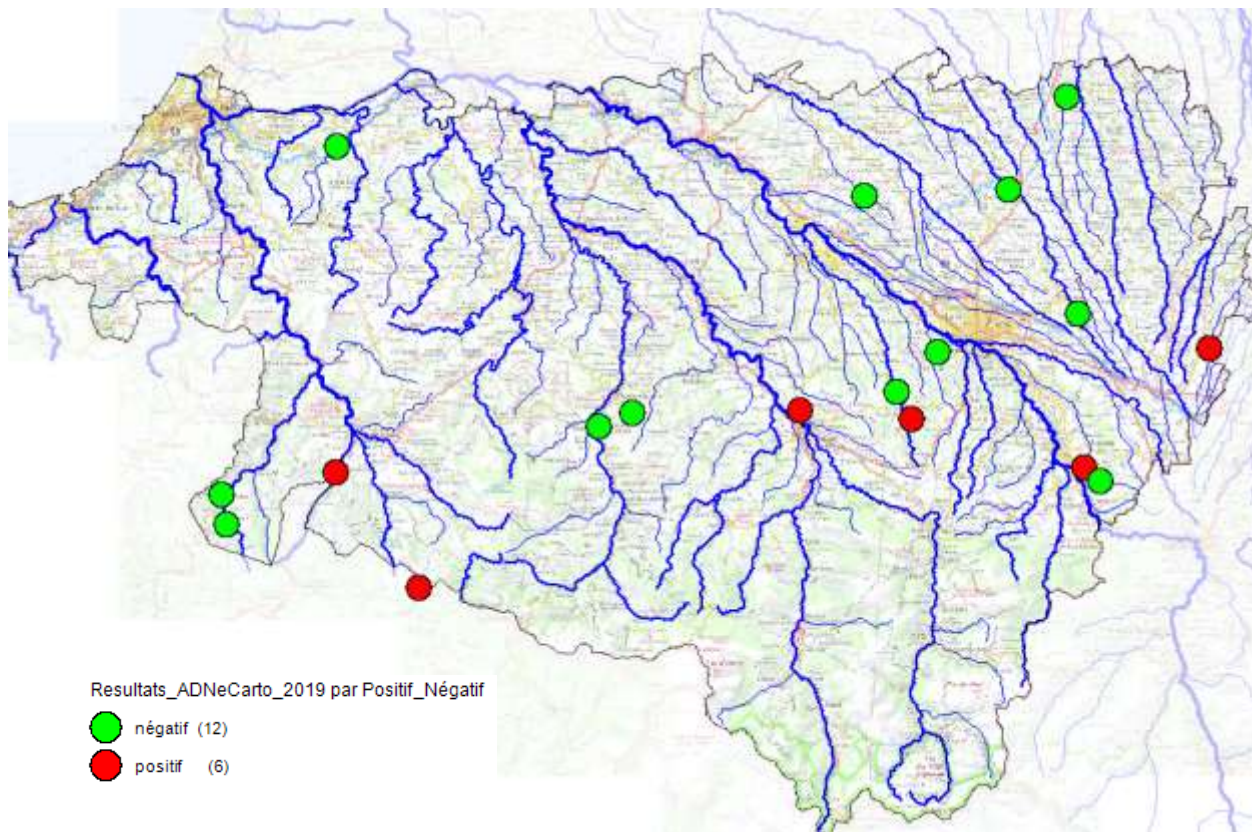
Suivi de l'écrevisse à pattes blanches et de la peste de l'écrevisse

Le Programme Aquitain de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches a pris fin en 2018. La Fédération a tout de même procédé à des prospections complémentaires en 2019 (cf. programme SOURCE) ainsi qu'à la recherche de zones infectées par la peste de l'écrevisse en collaboration avec l'université de Poitiers grâce à la recherche de l'ADN environnemental (simples prélèvements d'eau). Cette technique permet à la fois de détecter les espèces exotiques et de savoir si elles sont porteuses de la peste.

18 cours d'eau ont été prélevés. Les résultats sont présentés dans les 2 cartes suivantes :

Remarque : toutes les populations exotiques analysées ne sont pas forcément porteuses de la peste.





Carte de la peste de l'écrevisse détectée par ADNe

Etude de la prévalence de la PKD sur la Truite fario

La PKD (ou hépatonéphrite parasitaire) est une maladie parasitaire affectant les juvéniles de salmonidés pouvant provoquer des mortalités massives d'alevins quand les conditions environnementales sont favorables (températures élevées, débits réduits, pollution organique, présence de plans d'eau...). Le parasite microscopique n'est pas transmissible de poisson à poisson mais nécessite un hôte intermédiaire, un bryozoaire (petits animaux groupés en colonies similaires aux coraux), pour infecter de nouveaux poissons.

Cette pathologie a été détectée en Ariège en 2016 et est régulièrement constatée depuis dans les Pyrénées quasiment à chaque fois qu'elle est recherchée. Faisant suite aux campagnes de détection lancées ces dernières années par nos collègues d'Occitanie, la Fédération 64 s'est jointe à eux en 2019 afin de vérifier la présence de ce parasite dans notre département. Pour cette première campagne, 4 cours d'eau ont été échantillonnés par le vétérinaire Armand Lautraite, spécialiste de la question en France : la Nive des Aldudes, la Nive d'Arnéguy, la Nive de Béhérobie et le Saison.

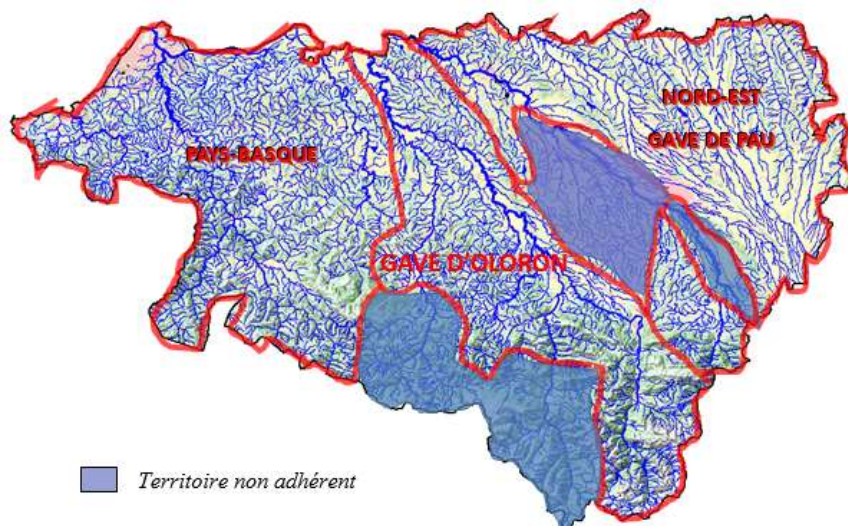
Si ni la maladie ni le parasite n'ont été détectés sur les Nives, le Saison s'est malheureusement révélé **positif** avec les 2/3 des juvéniles de truites fario analysés porteurs et présentant parfois les symptômes cliniques (rein et/ou foie hypertrophiés, branchies claires, œil exorbité...). Toutefois, les analyses génétiques réalisées par le laboratoire des Pyrénées et des Landes montrent que si le parasite est bien présent sur le bassin du Saison, sa virulence reste modérée pour le moment mais susceptible de s'aggraver si les conditions trophiques du milieu viennent à se dégrader (rejets organiques divers, prélèvements d'eau de toutes sortes réduisant les débits naturels, augmentation des températures...)

En 2020, la Fédération va poursuivre ses investigations sur d'autres cours d'eau comme la Nivelles, les Gaves d'Oloron, d'Aspe, d'Ossau et de Pau.

Programme SOURCE

RAPPEL :

Le programme source, mis en place au 1er Janvier 2018, est la suite du programme Brigade Verte initié en 2011. C'est un vaste plan de suivi et de restauration des milieux aquatiques orienté sur les petits ruisseaux. Il est porté par la fédération de pêche qui s'appuie sur les salariés des AAPPMA pour le réaliser.



Les suivis réalisés concernent le(s) :

- recensement des perturbations
- inventaires piscicoles et astacicole
- suivi des frayères
- suivi qualité eau et habitat

Toutes les données recueillies sont mutualisées avec les structures GEMAPIENNE et les différents acteurs de l'eau. En fonction des résultats des diagnostics, des projets de restauration et d'entretien sont mis en place (entretien des cours d'eau, effacement d'ouvrage, création de zones humides...). Certains projets sont directement portés par les syndicats de rivière.

Répartition du temps de travail (Nb jour) pour l'année 2019 :

Réalisation des suivis et travaux (techniciens AAPPMA)

	Suivis	Travaux	TOTAL
<u>Pays-Basque</u>	154	57	211
Gave d'Oloron	161	142	303
Nord-Est	134	29	163
TOTAL	449	228	677

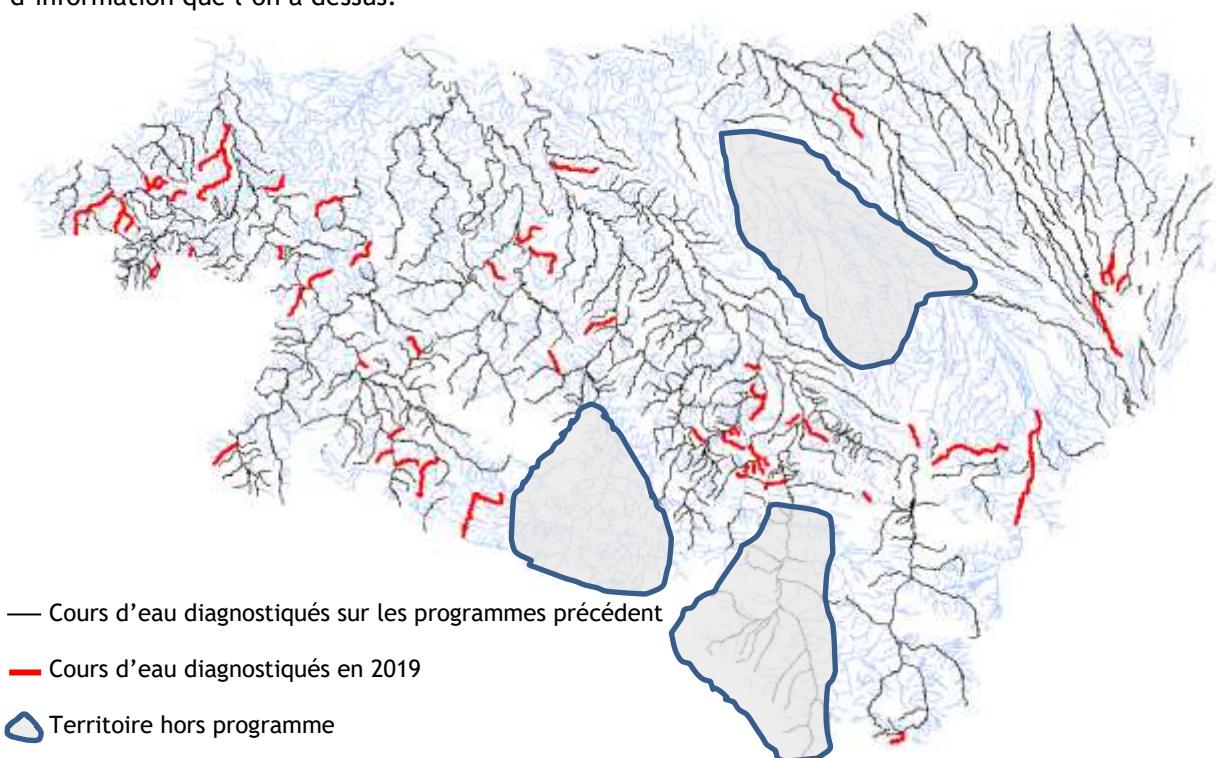
Accompagnement du programme

(Salariés Fédération)

Suivis	Travaux
101	22

VOLET 1 : SUIVI DES MILIEUX

53 cours d'eau ont été diagnostiqués représentant un linéaire de 215 km parcourus. Les ruisseaux suivis sont sélectionnés pour leur caractère remarquable (information des pêcheurs) et le manque d'information que l'on a dessus.



Les cours d'eau sont remontés à pied en intégralité. On y recense les points forts (zone de frayère, qualité habitat...) mais aussi toutes les perturbations présentes. Les éléments recueillis sont photographiés et renseignés dans des bases de données avec sorties SIG. Ces suivis permettent de recenser les milieux à préserver en priorité mais mettent aussi en avant de nombreuses atteintes aux milieux.



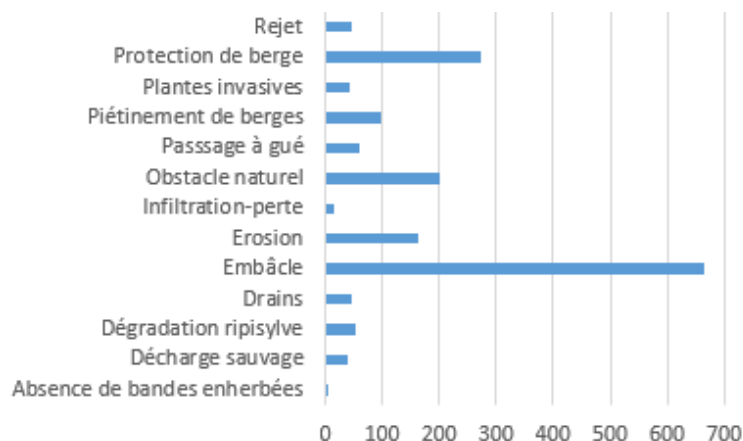
Lors de ces suivis les pollutions et atteintes graves aux milieux sont immédiatement traitées. En 2019, 21 cas ont fait l'objet de négociations à l'amiable ou de poursuites juridiques le cas échéant. On peut citer des fumières stockées à l'année en bord de cours d'eau, des dépôts d'ordures, des remblais, rejets de petit lait...



Fumière	4
Rejet	6
Décharge sauvage	3
Remblais	4
Travaux curage	2
Débits réservés	2

Nombre et type d'infractions relevées et traitées en 2019

Les autres perturbations mineures mais nombreuses (**plus de 1 700 recensées en 2019**) sont en attente de traitement. Une priorisation est faite en fonction de l'intérêt du cours d'eau et de la nature des atteintes. Un lien permanent s'est instauré entre les services de l'Etat (DDTM, AFB, ONCFS) et les collectivités territoriales compétentes (syndicat de rivière, d'assainissement, etc.). Une part non négligeable de ces atteintes est traitée par la fédération de pêche et les AAPPMA lors des projets de restauration des milieux (Volet 2).

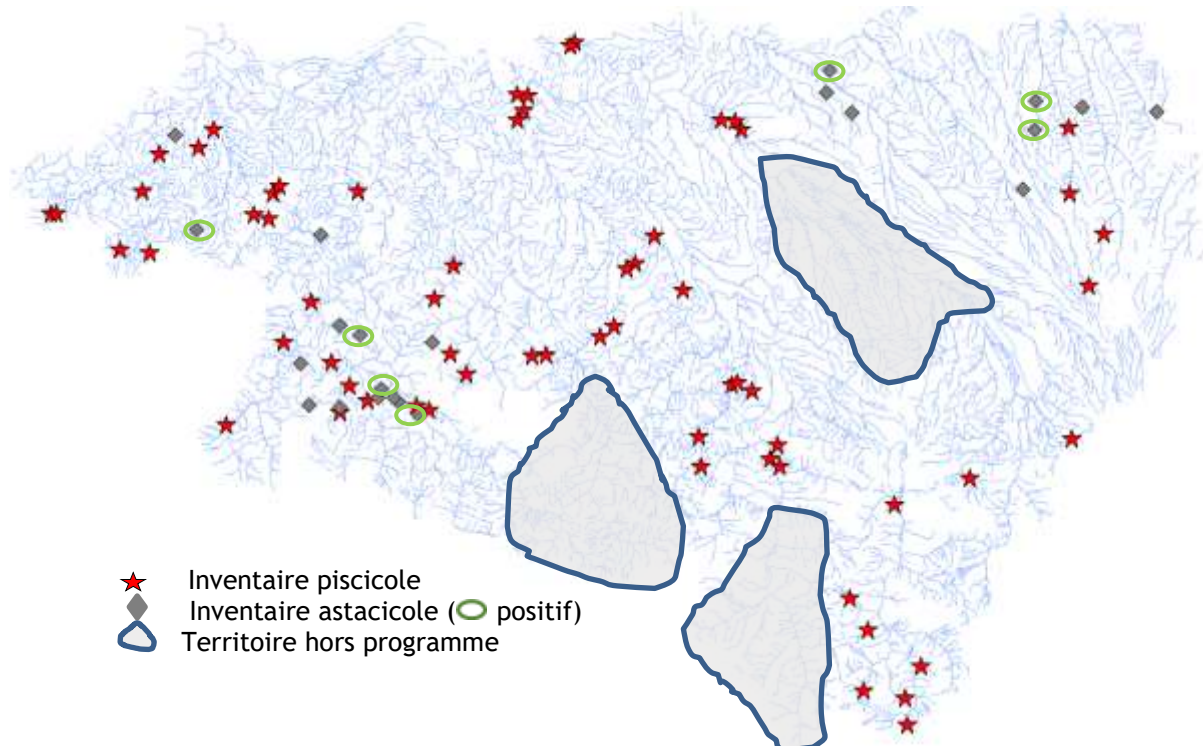


Nombre et types de perturbations mineures recensées en 2019



Les inventaires, réalisés par pêche électrique, permettent de mettre en évidence de nombreux ruisseaux pépinières (lieux privilégiés de reproduction pour les truites) mais servent aussi à pointer

certain dysfonctionnements (blocage des poissons sur les ouvrages notamment). Au total 64 sites ont été inventoriés. Des inventaires spécifiques pour la recherche du brochet aquitain se sont déroulés sur le Gave de Pau et sur l'Aran où l'espèce a pu être identifiée. En complément, des prospections nocturnes pour la recherche d'écrevisses à pieds blancs sont menées dans la suite du programme régional de conservation de cette espèce.



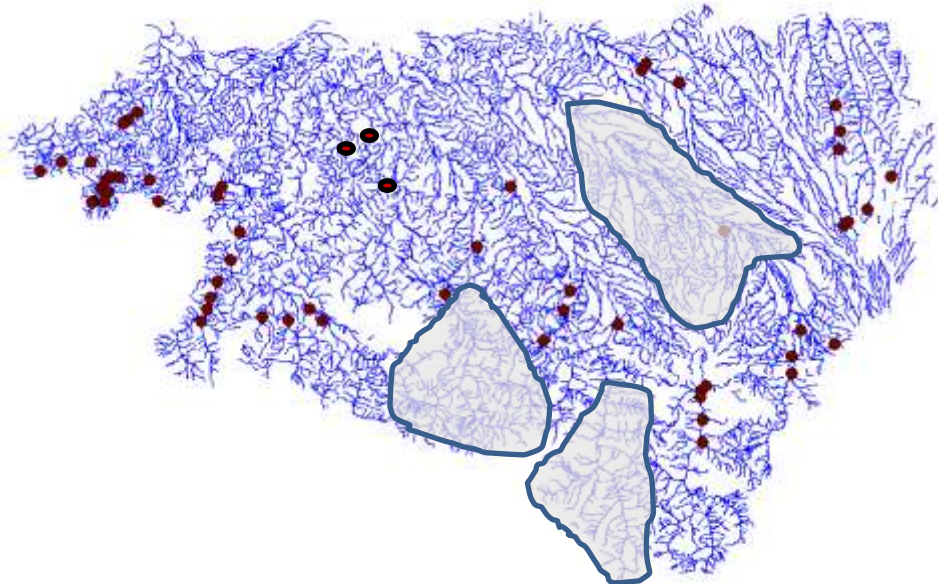
Ces suivis ont par exemple permis de mettre en évidence un ruisseau pépinières dans le village des Aldudes qui comptabilise les plus fortes densités de truite fario jamais enregistrées dans le département (16 000/ha). Un ruisseau abritant une forte densité d'écrevisses sur la commune de Sare a aussi été découvert, inconnus de tous les acteurs alors que l'espèce semblait en forte régression sur ce secteur.



Concernant le brochet Aquitain, l'espèce a été mise en évidence sur le gave de Pau et l'Aran alors qu'elle n'était, jusqu'à présent, connue que sur la Nive. C'est une belle découverte qui va initier des projets de restauration et de conservation des zones humides sur ces bassins versants. Le travail a notamment déjà commencé sur le Gave de Pau avec le Syndicat Mixte, ainsi que sur l'Aran avec le CEN.



Les suivis frayères, concernent aussi et surtout les salmonidés. Ils servent à contrôler que les poissons utilisent bien les milieux (accès des géniteurs) et mettent en évidence les zones à protéger en priorité. Ils pointent aussi les problèmes de continuité écologique (accumulation des frayères au pied des barrages). Ils sont réalisés sur tous les ruisseaux qui ont révélé un intérêt. Plus de soixante cours d'eau ont ainsi été suivis.



● Station suivi frai

VOLET 2 : TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les suivis permettent de comprendre le fonctionnement des milieux et ce n'est qu'une fois que l'on a compris comment ils fonctionnent que l'on peut les gérer convenablement. La restauration des milieux, quand elle est nécessaire, se veut donc une finalité du programme.

Le choix d'intervenir se fait en fonction des enjeux présents, de la nature des perturbations et de leur nombre... La fédération de pêche et les AAPPMA ne portent que des projets à hauteur de leur compétence. Si les chantiers sont trop complexes on se rapproche des collectivités territoriales compétentes en GEMAPI. Un partenariat fort s'est d'ailleurs développé avec ces structures afin de se répartir les tâches et de s'informer des travaux que l'on mène.

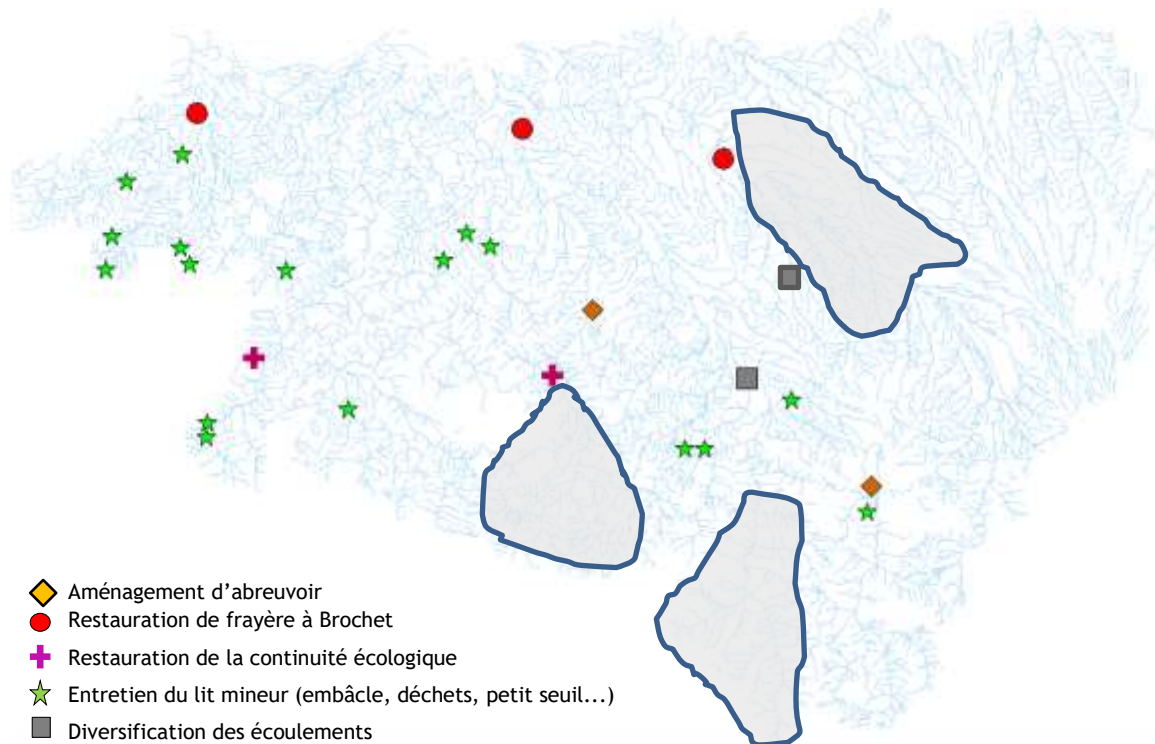
De nombreux travaux réalisés dans le cadre du programme SOURCE sont de l'entretien et de la restauration du lit mineur. Les petits ruisseaux, priorité du programme, ne sont plus entretenus sur le piémont ou en plaine or ils ont été modifiés par l'homme et nécessitent un entretien. Le lien se fait de façon évidente avec la compétence GEMAPI puisqu'en entretenant les ruisseaux pour y maintenir de la biodiversité, on limite parfois les débordements sur les zones à enjeux. Mais la différence doit être tout de même faite avec les actions de prévention des inondations puisque nous n'intervenons que sous l'entrée de la biodiversité. Ainsi nous n'enlevons que les embâcles « bouchons », pas les tas de bois qui constituent des abris pour la faune.



Ces travaux d'entretien se font en routine dans le cadre du programme. En 2019, ils ont concerné une vingtaine de cours d'eau. Ils sont à différencier des travaux « lourds » pour lesquels des projets sont montés à part, nécessitant des financements autres notamment pour les prestations. C'est par exemple le cas de l'aménagement des frayères à Brochet, de la restauration de la continuité écologique, de l'aménagement d'abreuvoir etc... Sur ces projets plus complexes à monter, le programme SOURCE finance le montage du projet (études), la réalisation et les suivis des travaux mais pas les prestations qui font l'objet de demandes à part.

Les travaux lourds étant plus compliqués à mettre en œuvre (dossier d'autorisation de travaux, coût onéreux, etc.) il nous paraît plus logique de procéder de la sorte afin d'éviter de complexifier les dossiers.

Dans la plupart des cas les travaux sont réalisés par les techniciens des AAPPMA. Sur les chantiers les plus longs les techniciens de la fédération et des bénévoles viennent prêter main forte. Un partenariat s'est aussi développé avec les lycées agricoles et BTS GPN.



Carte de la localisation par type de travaux pour 2019



Frayère à Brochet sur la Nive



Abreuvoir sur un affluent du Saison

Exemple de travaux réalisés en 2019

A retenir : grâce aux suivis réalisés, on sait où et comment restaurer les milieux. Des partenariats forts se développent avec les syndicats de rivière dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Restauration de la continuité écologique

Suite au lancement de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau, l'effacement de 8 ouvrages sans usage (seuils et barrages) posant des problèmes de continuité écologique, a été retenu. Ces ouvrages réduisent à des degrés divers l'accès aux affluents de grands axes. Cette problématique concerne à la fois les grands migrateurs (saumon, anguille, ...), mais également les poissons vivant exclusivement en eau douce (truite, ...).

L'année 2019 a permis de finaliser 4 effacements. Des travaux ont également été menés sur un 5^{ème} ouvrage, sans que l'intervention ne soit achevée en 2019.

Bassins	Cours d'eau	Ouvrage	Etat
Aldudes	Bastidako Erreka	Château d'Urdos	Effacé en 2017
	Ruisseau d'Urdos	Pisciculture Santonia	Effacé en 2018-2019 (2 étapes)
	Ruisseau d'Ispéguy	Inchaya	Effacé en 2018-2019 (2 étapes)
	Abakako Erreka	Lamota	Projet abandonné
Nive	La Mouline	Pisciculture Apeztégia	Effacement en cours (3 étapes)
Vert	Vert de Barlanès	Bascoute	Effacement prévu pour 2020-2021
Saison	Apouhoura	Idaux amont	Effacé en 2019
		Idaux aval	Effacé en 2019

Parallèlement à l'appel à projets, des travaux de remplacement de 3 buses posant des problèmes de continuité écologique ont été effectués en partenariat avec l'AAPPMA de la Nive, sur le Piarretippia (affluent du Laurhibar).

NIVE DES ALDUDES

Pour rappel, le seuil du château d'Urdos avait été effacé en 2017, tandis que le projet du seuil Lamota avait été interrompu (analyse coût bénéfice défavorable).

Le seuil de la pisciculture Santonia (ou Kaskoin Karrika) a été partiellement effacé en 2018. La seconde étape des travaux est intervenue en 2019. Ici, la présence d'une décharge en berge pentue a été traitée partiellement avec l'intervention d'une association de réinsertion en 2018, puis en 2019. La totalité de l'intervention n'ayant pu être effectuée en raison de la dangerosité des lieux, un suivi du site est réalisé et le retrait de déchets complémentaires, étudié.

Malgré l'absence d'opposition du propriétaire de l'ouvrage et des riverains concernés, un recours de la part d'associations de défense des ouvrages et d'un propriétaire de centrale contre l'arrêté préfectoral a été déposé. La Fédération a répondu par l'intermédiaire de Me BERNAL. A l'heure actuelle, il n'y a pas de retour sur ce sujet.

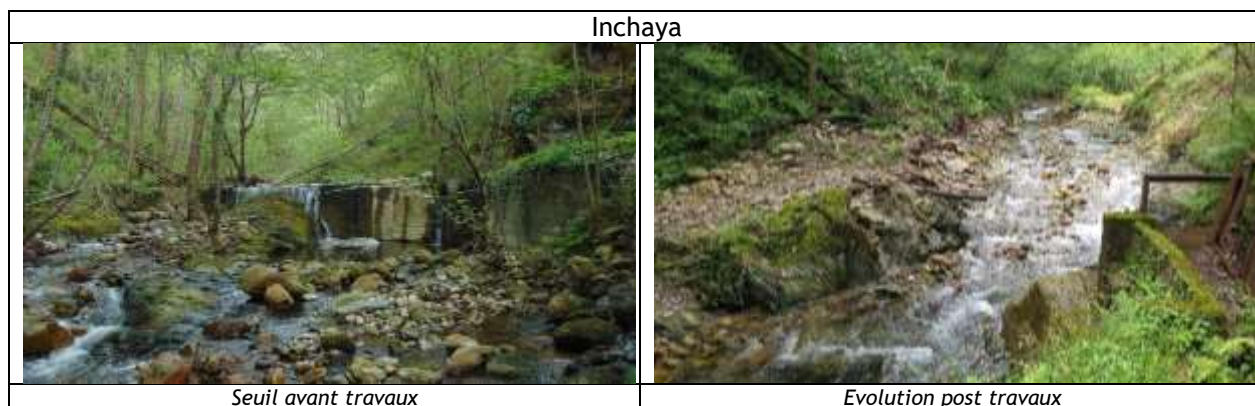


Le seuil Inchaya a été traité de la même manière, avec une réalisation de la seconde étape des travaux en 2019.

Les effets sur la qualité du milieu ont déjà pu être observés. Les suivis de fraie ont permis de constater une augmentation conséquente des surfaces de fraie potentielle (multiplication par 7). Le

sauvetage avant 2^{ème} étape a confirmé ces résultats (doublement de la population de Truite fario, apparition d'anguille à l'amont du seuil).

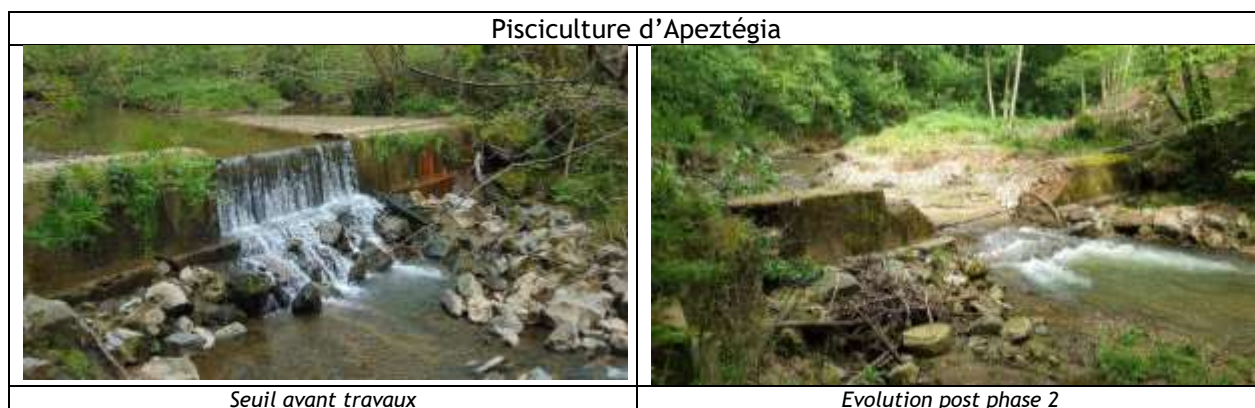
Ici aussi, un recours a été déposé par les mêmes intervenants que sur le seuil Kaskoin Karrika, malgré l'accord du propriétaire et des riverains pour la réalisation des travaux.



NIVE

Le seuil de la pisciculture d'Apeztégia devait être effacé en 3 étapes. La première étape s'est déroulée en 2018, la seconde en 2019. Les premières observations ont déjà montré des signes positifs sur le milieu (restauration des habitats, réapparition de zones de fraie, ...) et sur les espèces. Lors du sauvetage réalisé en 2019, les populations de certaines espèces ont fortement augmenté. C'est le cas par exemple de la Truite fario, qui a vu ses effectifs multipliés par 12, avec réapparition de juvéniles de l'année (non présents avant la 1^{ère} étape de 2018).

La dernière phase, prévue pour Juillet 2020, permettra une restauration complète du milieu.









SAISON

Les travaux sur les 2 ouvrages d'Idaux-Mendy ont été effectués en Septembre 2019.

Sur le barrage amont, l'effacement s'est fait sur les deux bras, qui se séparent en amont de l'ouvrage. Le bras gauche est le plus favorable à la remontée des poissons, le droit étant naturellement limité par la présence de 2 chutes successives plus ou moins franchissables. Les vestiges du barrage en dehors du lit du cours d'eau ont été maintenus en concertation avec la propriétaire. Les travaux ont permis le relargage de gravier à l'aval de l'ouvrage, ce qui comble le déficit qui était constaté.

Sur le barrage aval, la continuité a été restaurée à la même période, en enlevant la partie installée dans le lit du cours d'eau. Les sédiments se sont répartis à l'aval et forment de nouveaux habitats. A l'amont, les habitats se restaurent progressivement.

BARRAGE D'IDAUX AMONT	
	
<i>Barrage avant travaux</i>	<i>Evolution post travaux</i>
	
<i>Zoom voie rive gauche avant travaux</i>	<i>Zoom voie rive gauche évolution post travaux</i>
BARRAGE D'IDAUX AVAL	
	
<i>Barrage avant travaux</i>	<i>Evolution post travaux</i>
VERT	

Les études d'effacement du Seuil de Bascoute ont montré que l'ouvrage vient rehausser une chute naturelle. Le scénario retenu consiste à supprimer la partie artificielle de l'ouvrage uniquement. Ainsi, il est prévu qu'une chute résiduelle d'au moins un mètre soit présente à l'issue des travaux. Cette chute ne permettra donc pas une restauration complète de la continuité, mais un retour à des conditions de migration naturelles. La chute résiduelle ne sera pas franchissable pour toutes les espèces, mais permettra une amélioration certaine de la remontée des salmonidés.

Le projet de travaux a fait l'objet d'un dépôt d'une demande d'autorisation environnementale en Avril 2019. La demande était encore en cours début 2020 (phase d'enquête publique).

SEUIL DE BASCOUTE



Notez la présence de roche naturelle en partie basse d'ouvrage

LAURHIBAR

Sur le Piarretippia, affluent du Laurhibar, 3 buses ont été remplacées par des passerelles pour engins agricoles. Ces buses impactaient fortement les migrations des poissons (notamment celles de la truite) en raison de leur forte pente et de la présence de chute à leur aval. Leur enlèvement a permis de restaurer la continuité écologique et les habitats aquatiques.

Buses du Piarretippia



Buse n°1 avant travaux



Evolution post travaux



Buse n°3 avant travaux



Evolution post travaux



Buse n°4 avant travaux



Evolution post travaux

En résumé, les travaux de continuité écologique réalisés montrent globalement une restauration rapide des milieux et des espèces aquatiques. Ces résultats s'observent même lorsque les travaux n'ont été que partiellement réalisés.

Synthèse des activités 2019

PÉRIODES & NOMBRE DE SORTIES (deux Agents)	MISSIONS TECHNIQUES	MISSIONS DE SURVEILLANCE
De Janvier à Février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régulation du Grand Cormoran ➤ Formation SST ➤ Recensement des frayères à salmonidés (truites et saumons), Bureau ➤ Matinée sensibilisation Garderie ➤ Travail sur les réserves de pêche. ➤ Travail parcours de pêche (sddlpl) ➤ Réunions. 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie piscicole,
Nombre de sorties	27	16
De Mars à Mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérage frayères à Brochet. ➤ Topo barrages, suivi travaux ➤ Pêches de sauvegardes et inventaires Bureau et réunions ➤ Aménagement cours d'eau ➤ Animations ➤ Travail parcours de pêche (SDDLPL) 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles, Participation au plan de contrôle ONEMA
Nombre de sorties	17	33
De Juin à Septembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches électriques de sauvegardes et d'inventaires piscicoles fédération de pêche 64, programme source. ➤ Repérage points écrevisses et prospections nocturnes. ➤ Participations aux pêches électriques d'inventaires MIGRADOIR, anguilles et saumons. ➤ Travail parcours de pêche (SDDLPL) ➤ Bureau et réunions ➤ Animation tour de France 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles Surveillance nuit anguilles.
Nombre de sorties	41	28
D'Octobre à Décembre (*)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches électriques de sauvegarde et d'inventaire, ➤ Régulation du grand cormoran, ➤ Recensement frayères à salmonidés (truites, saumons), ➤ Travail sur les parcours de pêche ➤ Réserves DPF avec DDTM ➤ Bureau et réunions 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles. Surveillance nuit anguilles
Nombre de sorties	14	21

(*) : moyenne hommes/jours en baisse en raison d'arrêts de travail pour maladie des deux Gardes-pêche concernés

Régulation du cormoran

Les opérations de régulation ont été réalisées conformément à l'Arrêté Préfectoral N° 64-2019.10.30.002 du 30 Octobre 2019 portant régulation du Grand Cormoran pour la campagne 2019-2020.

Ainsi :

- 175 cormorans ont été détruits sur le quota eaux libres,
- 9 cormorans ont été détruits sur le quota piscicultures,

Soit un total de **184 cormorans** détruits dans les Pyrénées-Atlantiques.

- Le nombre maximal autorisé de **240 Cormorans** à détruire sur le quota eaux libres n'a pas été atteint au 29 février 2020 date butoir des tirs de régulation.

- Le nombre maximal autorisé de **10 Cormorans** à détruire sur le quota Piscicultures n'a pas été atteint au 29 février 2020, date butoir des tirs de régulation.

Les tirs de régulations sur les eaux libres ont été assurés par des agents habilités par le Préfet :

- Par les gardes-pêche particuliers de la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques à raison de 44 cormorans détruits.

-Par des membres des AAPPMA :

Inter Cantonale du Bassin des Baïses (22), Nive (21), Basabürüa (Haute Soule) (19), du Gave d'Oloron (17), Gaule Paloise (15), d'Arudy et Bielle (10), du Pays de Mixe (9), du Pays de Soule (7), de l'Association des Propriétaires Riverains de la Nive (4) et de la Gaule Barétounaise et des Verts (4)

- et d'ACCA d'Abos (1) et de Gotein (2).

Soit un total de **131 cormorans détruits par des personnes habilitées par le Préfet.**

(Voir détail par cours d'eau dans le tableau ci-après).

Rivières Tirs	Nivelle	Nive	Gave d'Ossau	Gaves d'Oloron & d'Aspe	Gave de Pau	Bidouze	Saison	TOTAL
Personnel FDAAPPMA	15	29	0	0	0	0	0	44
Personnes habilitées des AAPPMA et ACCA	0	25	10	21	38	9	28	131
TOTAL eaux libres	15	54	10	21	38	9	28	175

<i>Quota pisciculture</i>	Untxin 09						Total 175+ 9	184
-------------------------------	------------------	--	--	--	--	--	-------------------------	------------

Chaque Cormoran tué a fait l'objet d'une fiche de recensement qui est disponible sur demande à la Fédération départementale de Pêche.

Observations :

L'arrêté préfectoral autorisant des opérations de destruction de cormorans pour la période 2019-2020 a été signé le 30 Octobre 2019, les premiers tirs de régulation ont débuté le 02 novembre 2019 et se sont terminés le 29 Février 2020 pour le quota eaux libres et pour le quota piscicultures.

Le quota AAPPMA de la Nive de 50 cormorans à détruire a été atteint le 05 Février 2020.

Le quota AAPPMA Arudy-Bielle de 10 cormorans à détruire a été atteint le 24/02/2020.

Le quota des AAPPMA de l'Inter Cantonale du Bassin des Baïses (22), de la Nivelle Côte Basque (15) et du Pays de Soule (7) a été atteint le 28/02/2020.

Le quota de l'AAPPMA Gaule Barétounaise et des Verts de 4 cormorans à détruire a été atteint le 29/02/2020.

Les ACCA de Moumour, de Herrère et l'AAPPMA du Pesquit n'ont pas effectué de tirs de régulation.

Au total 118 demi-journées de régulation ont été effectuées par tous les tireurs habilités, dont 21 demi-journées sans avoir détruit de Cormorans. Les tireurs habilités ont pu exécuter leurs missions de régulation sans faire remonter de difficulté particulière.

Journée sensibilisation/coordination réseau GPP :

« mise à jour des compétences »

Pendant une matinée, les gardes-pêche particuliers salariés et bénévoles des AAPPMA et de la Fédération se réunissent pour aborder les nouveautés réglementaires, statutaires et faire un rappel de la législation.

Cette rencontre permet également d'échanger sur les problèmes rencontrés par les gardes-pêche dans le cadre de leurs activités.

Elle a été réalisée le 20 février 2020 et a réuni les Gardes-pêche des AAPPMA ARUDY-BIELLE, APRN, BATBIELHE, GAULE PUYOLAISE, GAVE D'OLORON, NIVE, NIVELLE COTE BASQUE et de la Fédération.

Avant de débiter cette matinée de travail, un hommage a été rendu à **Pierre LAGARDE**, Garde-pêche particulier de l'AAPPMA LE PESQUIT, décédé dans le cadre de ses fonctions en septembre 2019 (pêche électrique). Une minute de silence a été respectée en sa mémoire.

Habillement

Cette année encore des Associations ont acheté pour leur garderie des vêtements adaptés à la fonction de garde-pêche et dont le nouveau modèle a été retenu à l'échelon national. Ces achats font l'objet d'une aide financière de la part de la FNPF.



Photo S. LARQUIER - FDAAPPMA - 20 février 2020

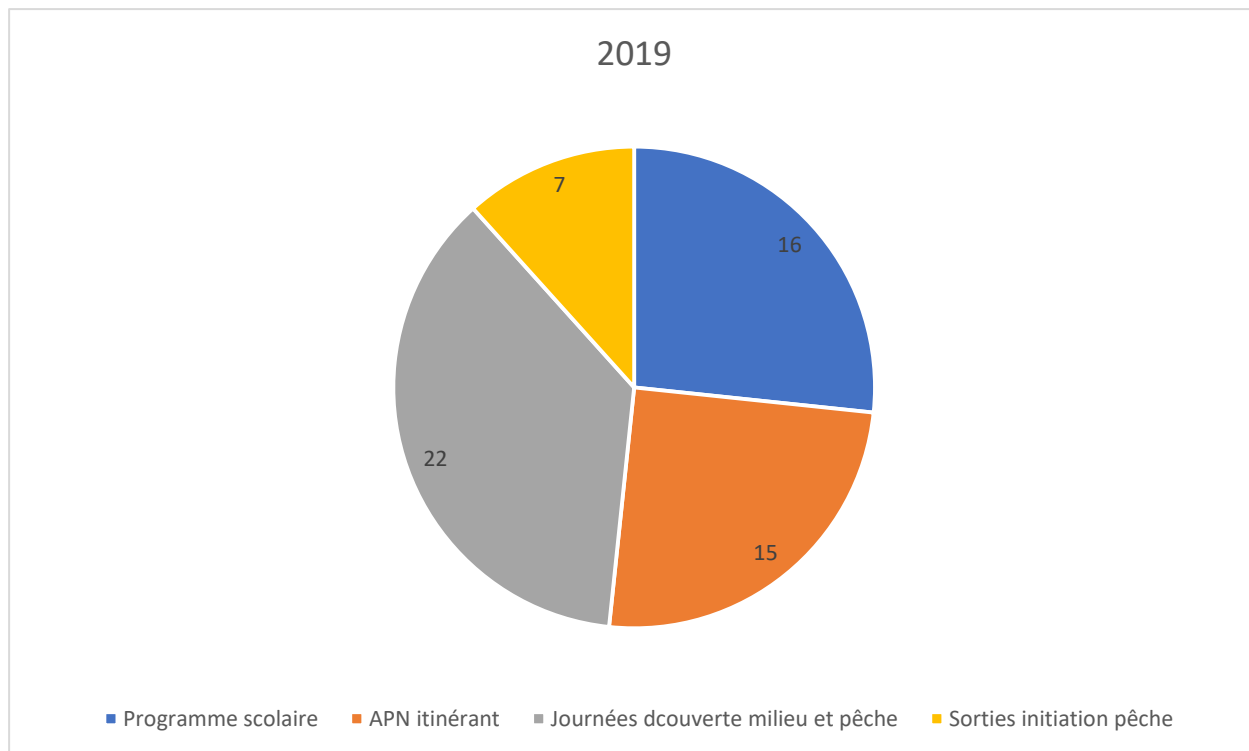
Bilan des activités 2019

<p><i>Fiche action N° 1 = mise en œuvre d'un programme d'interventions auprès des scolaires visant à les sensibiliser aux milieux aquatiques</i></p>	<p>Le programme d'intervention auprès des scolaires continue et en 2019 nous avons réalisé 16 interventions en classe pour des cycles 3. Le programme est apprécié de tous et trouve depuis 4 ans un accueil formidable dans les écoles. 130 enfants y ont participé en 2019 ! Pour 2020 nous reconduisons l'opération et allons essayer de la proposer sur d'autres territoires.</p>
<p><i>Fiche action N° 2 = mise en œuvre de journées de sensibilisation aux milieux aquatiques et découverte de la pêche à destination du public scolaire</i></p>	<p>Pour 2019, nous avons maintenu la formule de 2018 qui semblait très bien fonctionner. A savoir favoriser la mise œuvre de l'évènement auprès des écoles primaires. 22 1/2 journées d'organisées cette année pour 330 élèves. Bilan positif reconduit en 2019. C'est « la » journée phare de notre programme. Le programme pédagogique reste identique en 2019.</p>
<p><i>Fiche action N° 3 = animations au travers d'un Atelier Pêche Nature Itinérant</i></p>	<p>L'atelier pêche Nature Itinérant de la Fédération s'est déroulé sur 15 séances. Suite à la perte d'engouement pour cette activité, nous avons testé en 2018 une nouvelle formule qui a fonctionné immédiatement ! Les 5 stages de 3 jours se sont remplis et c'est au final 36 jeunes du Béarn et du Pays Basque qui ont pu bénéficier de nos services... Un grand succès qui sera reconduit en 2020.</p>
<p><i>Fiche action N° 4 = Mise en œuvre de 1/2 journées événementielles auprès du grand public « découverte de la pêche et protection du milieu aquatique »</i></p>	<p>La refonte des territoires des Offices de tourisme, la météo, ne nous a pas permis de faire une belle saison d'animation avec les offices de tourisme. Certaines n'ont pas voulu continuer car elles avaient peu de visibilités vis-à-vis de leur nouveau mode de fonctionnement. Nous avons donc fortement réduit le nombre de 1/2 journées d'initiations. En 2019, nous avons effectué au final 7 animations pour les offices de tourisme avec 46 participants.</p>

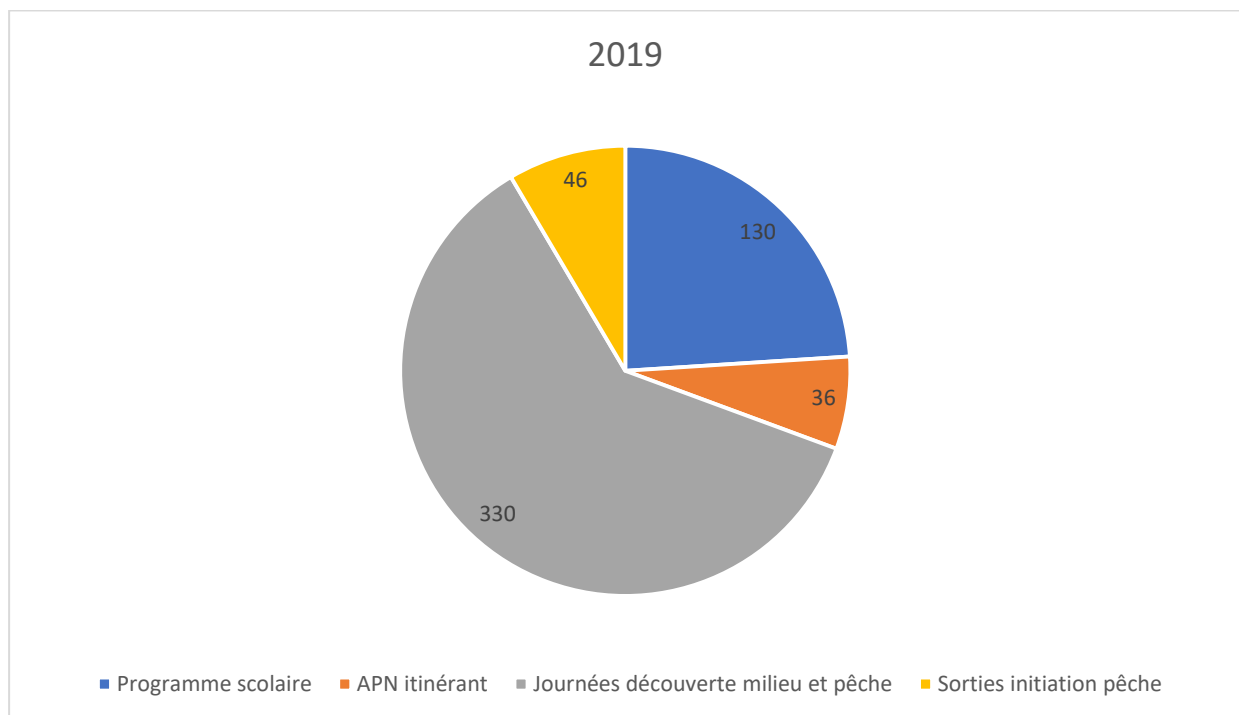


Bilan général des animations en 2019

Nombre d'animations :



Effectifs par animations :



Evolution du nombre d'animations 2018- 2019

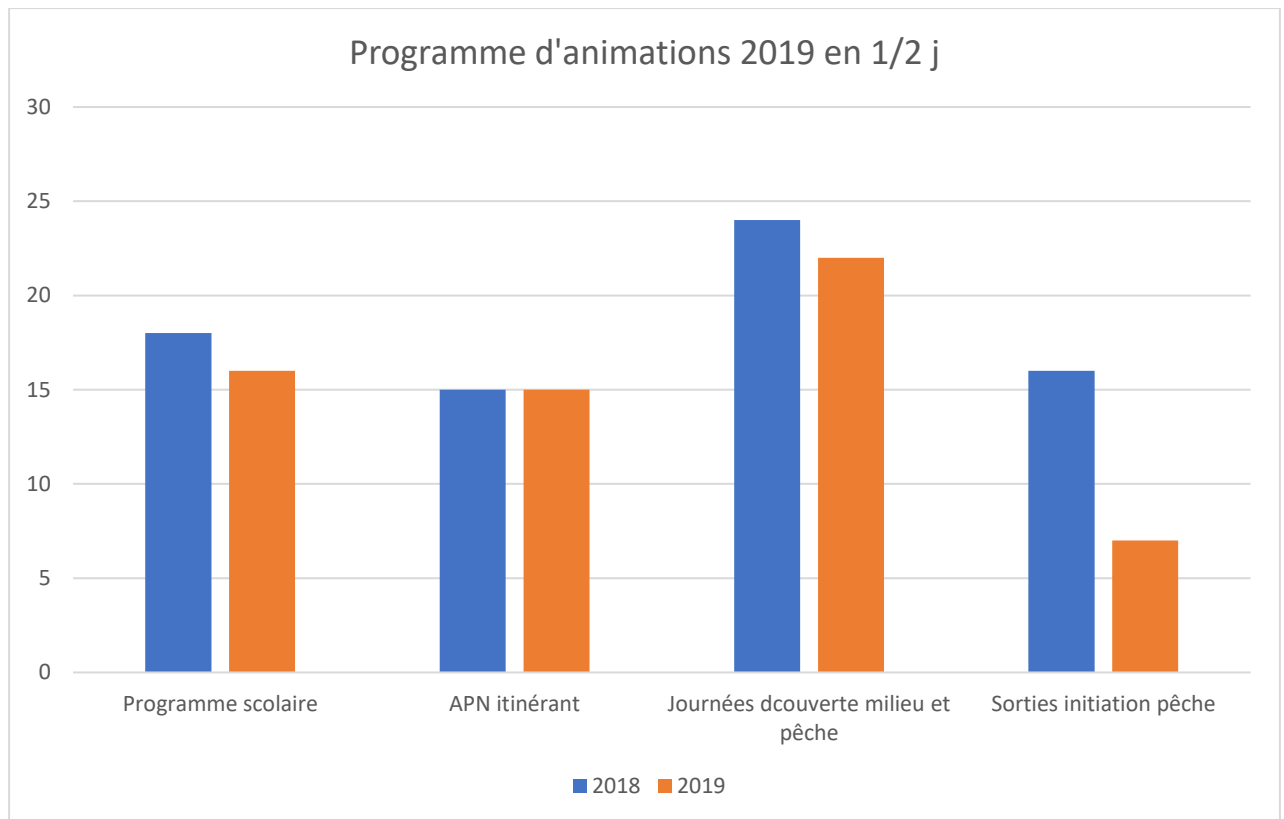


TABLEAU DES SORTIES
« INITIATION PÊCHE et DECOUVERTE DU MILIEU AQUATIQUE »

Thèmes	Lieux	Dates
Découverte de la pêche en eau vive	Nay	24 juillet
Découverte de la pêche en eau vive	Nay	7 Aout
Découverte de la pêche en eau vive	Sare	6 Aout
Découverte de la pêche en eau vive	Navarrenx	8 Aout
Découverte de la pêche en eau vive	Salies de Béarn	6 Aout
Découverte de la pêche en eau vive	Oloron	24 Juillet
Découverte de la pêche en eau vive	Laruns	23 Juillet

TABLEAU DES « JOURNEES DECOUVERTE
DE LA PECHE ET DES MILIEUX AQUATIQUES »

Dates	AAPPMA	Nbre d'élèves	Cycle
14/05	AAPPMA Nivelle Côte Basque	32	Cycle 3
16/05	AAPPMA le Pesquit	31	Cycle 3
23/05	AAPPMA le Pesquit	32	Cycle 3
04/06	AAPPMA de Laruns	20	Cycle 3
06/06	AAPPMA de Bielle et Bilhères	21	Cycle 3
17/06	AAPPMA des Baïses	32	Cycle 3
18/06	AAPPMA du Pays de Soule	33	Cycle 3
28/06	AAPPMA des Baïses	32	Cycle 3
02/07	AAPPMA la gaule Orthézienne	34	Cycle 3
10/09	AAPPMA Gaule Baretounaise et des verts	33	Cycle 3

TABLEAU DES INTERVENTIONS « PROGRAMME SCOLAIRES »

Etablissement	Niveau	Dates d'intervention	Nombre d'élèves
Ecole publique de Laruns	Cycle 3	02/12/2019 03/12/2019 03/12/2019	20
Ecole d'Arette	Cycle 3	05/12/2019 06/12/2019 06/12/2019	20
Ecole de Béost	Cycle 3	09/12/2019 09/12/2019 10/12/2019	20
Ecole de Bilhère	Cycle 3	12/12/2019 12/12/2019 13/12/2019	21
Ecole de Saint Pée sur Nivelle	CM1	28/05/2019 28/05/2019	20
Ecole de Saint Pée sur Nivelle	CM2	27/05/2019 27/05/2019	19

Manifestations et animations à la demande

Toute l'année, nous nous efforçons de répondre aux sollicitations de nos partenaires et aux attentes des structures d'animation en faveur de la découverte des milieux aquatiques et de la pêche.

Nous animons, participons et organisons également des animations de manifestations d'envergure.

Les Manifestations :

- Stand sur salon de la pêche de Clermont-Ferrand : 17.18.19 Janvier 2019
- Stand sur salon Mouche de St Etienne : 23 & 24 Février
- Accueil presse Seasons Hebdo : 9 & 10 Mars
- Fête de la pêche et du saumon à Navarrenx - Susmiou 1 & 2 Juin
- Stand sur étape du tour de France 19 Juillet
- Quelques animations pour CLSH

Programme d'animation autour des poissons migrateurs dans le cadre du partenariat avec le CPIE Béarn : Ce programme financé par le CPIE Béarn basé sur 3 ½ journées en classe et au bord de l'eau a permis de promouvoir en amont, la pêche de la pêche et du saumon de Navarrenx (voir détail page suivante)

Un bilan plus que satisfaisant ! Le fait de coupler des séances en salle et sur le terrain permet d'obtenir de très bons résultats au niveau de l'écoute des enfants. Ce qui a également très bien fonctionné, c'est d'utiliser des sites à proximité immédiate des écoles. Outre le fait que cela ne nécessite pas de transports en commun, les enfants ont des points de repères connus et peuvent de suite réfléchir à des relations de causes à effets ! Le format de co-animation sur le terrain semble obligatoire au niveau sécuritaire mais surtout vis à vis de la qualité du message pédagogique. Cela a également permis de travailler en petits groupes et gagner en qualité d'écoute.

Ecole de	Nbre d'enfants	Niveau	Anim 1 (1/2 J en classe)	Anim 2 (1/2J terrain)	Anim 3 (1/2 J terrain)
Bugnein	20	cycle 3 (CM1/CM2)	lundi 1 avril après-midi	mardi 2 avril matin	mardi 2 avril après-midi
Gurs	11	cycle 3 (CM1/CM2)	jeudi 4 avril après-midi	vendredi 5 avril matin	vendredi 5 avril après-midi
Notre Dame	30	cycle 3 (CM1/CM2)	lundi 8 avril matin	lundi 8 avril après-midi	mardi 9 avril après midi
Publique	24	cycle 3 (CM1/CM2)	jeudi 11 avril après-midi	vendredi 12 avril matin	vendredi 12 avril après-midi
Préchacq	21	cycle 3 (CM1/CM2)	Lundi 6 mai après-midi	mardi 7 mai matin	mardi 7 mai après-midi
Sus	21	cycle 3 (CM1/CM2)	jeudi 9 mai après-midi	vendredi 10 mai matin	Vendredi 10 mai après-midi

Sites web

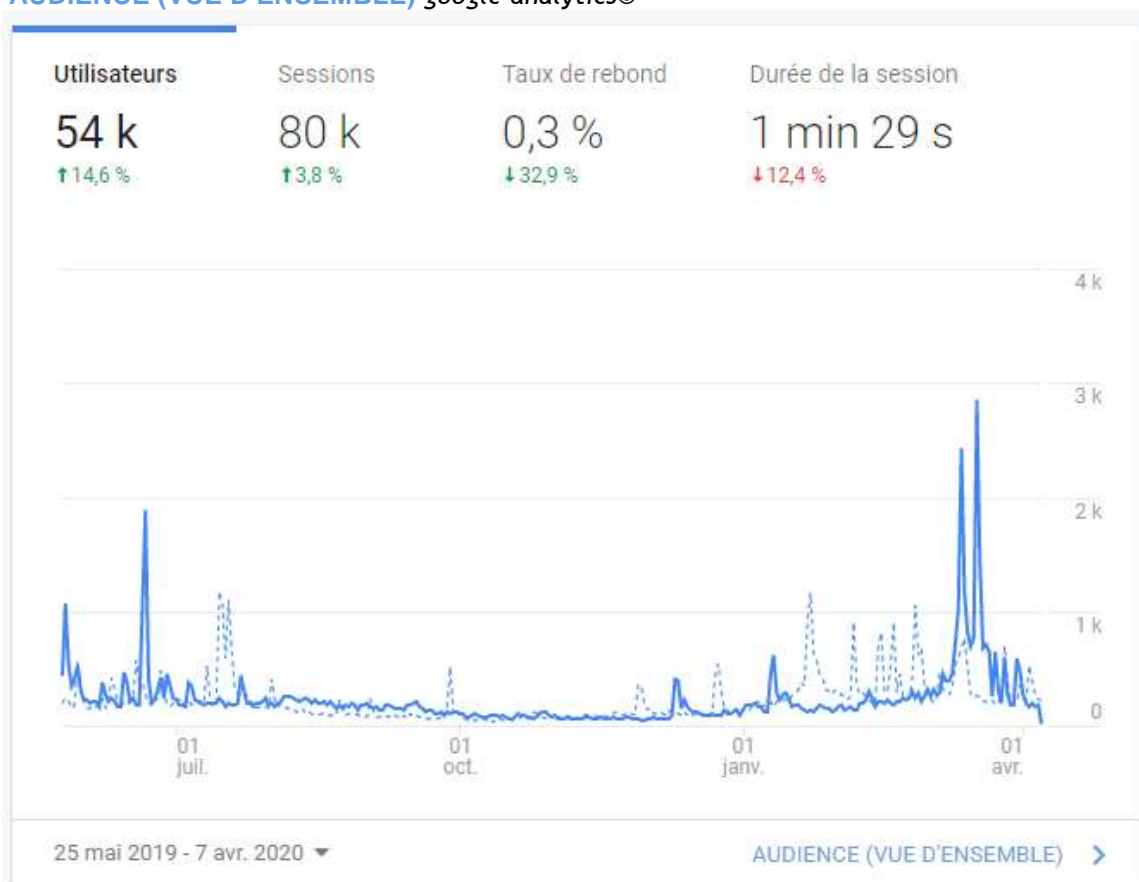
www.federation-peche64

D'après les données google Analytics notre site internet www.federation-peche64 créé en 2015 compte 53 418 utilisateurs au 07 avril 2020.

Le nombre d'utilisateurs correspond au volume de visiteurs uniques de notre site internet. Si un visiteur revient plusieurs fois sur une période donnée, il n'est comptabilisé qu'une seule fois.

Audience du site Internet du 25 mai 2019 au 07 avril 2020

AUDIENCE (VUE D'ENSEMBLE) google analytics©



Pour information et après analyse, Il y a eu 80 k sessions, c'est-à-dire le nombre de fois où des personnes se sont connectées au site de la fédération.

A titre indicatif vous trouverez ci-après l'origine géographique des 53418 utilisateurs consultant notre site internet.

Origine Géographique des utilisateurs consultant notre site internet dans le monde (11 premières places)

Audience du site Internet du 25 mai 2019 au 07 avril 2020 google Analytics©



RANG	PAYS	NOMBRE UTILISATEURS	%
1.	France (détail page suivante)	50812	95.12
2.	Etats-Unis	730	1.37
3.	Espagne	541	1.01
4.	Belgique	208	0.39
5.	Royaume-Uni	149	0.28
6.	Suisse	147	0.28
7.	Canada	128	0.24
8.	Allemagne	114	0.21
9.	Corée du Sud	75	0.14
10.	Pays-Bas	69	0.13
11.	Italie	52	0.10
Autres	Autres pays dans le monde	393	0.74

Les 50 812 utilisateurs de notre site internet en France sont répartis selon les régions suivantes :

Origine Géographique des utilisateurs consultant notre site internet en France

(25 mai 2019 au 07 avril 2020 google Analytics©)

RANG	REGION	NOMBRE UTILISATEURS	%
1.	Nouvelle-Aquitaine	23 678	44,22 %
2.	Occitanie	9 427	17,61 %
3.	Ile-de-France	8 504	15,88 %
4.	Auvergne-Rhône-Alpes	3 795	7,09 %
5.	Pays de la Loire	1 256	2,35 %
6.	Grand Est	1 148	2,14 %
7.	Hauts-de-France	1 113	2,08 %
8.	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 094	2,04 %
9.	Bretagne	1 034	1,93 %
10.	Bourgogne-Franche-Comté	968	1,81 %
11.	Centre-Val de Loire	786	1,47 %
12.	Normandie	680	1,27 %
13.	Corse	47	0,9%
14.	(Donnée non exploitable)	15	0.03%

[NEWSLETTER de la fédération/Actus Pêche](#)

Des campagnes de **mailing** ont également été organisées durant l'année à destination des pêcheurs afin de les informer sur différents sujets (ouverture de la pêche, actus, réglementation, conditions...). Au total 20 Newsletters ont été envoyées aux pêcheurs par email.

You're receiving this newsletter because you subscribed to our mailing list.

Not interested anymore? [Unsubscribe from this newsletter](#).

Having trouble viewing this email? [View in your browser](#).



LA NEWSLETTER DE LA FEDERATION DE PECHE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

[Coronavirus Covid-19](#)

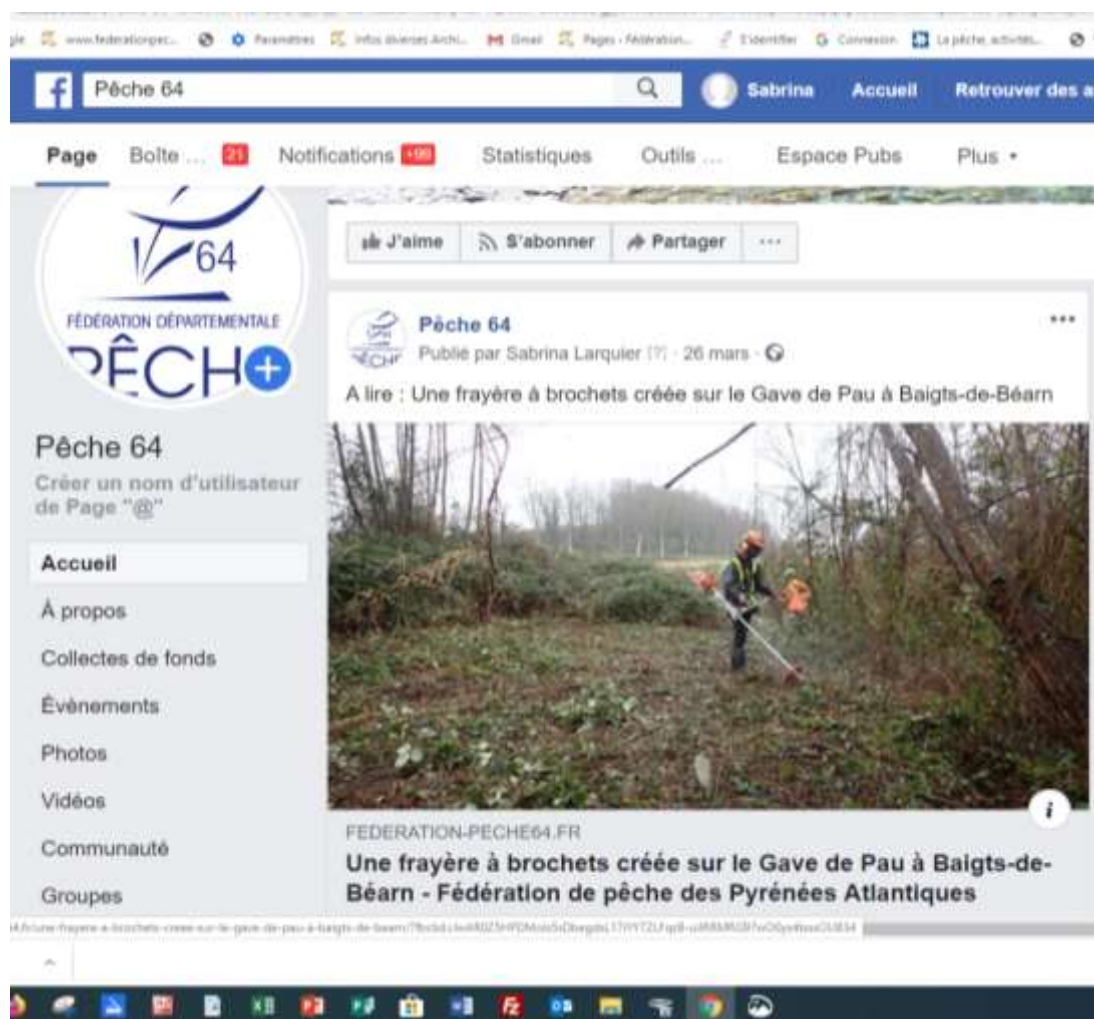
Posted on mars 16th, 2020 by Sabrina larquier

The screenshot shows a newsletter article with a header "FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES". Below the header are four icons representing safety measures: wearing a mask, avoiding crowds, avoiding markets, and avoiding public places. The main text reads: "Amis pêcheurs, Face aux risques de propagation du Coronavirus Covid-19 et compte-tenu des mesures de préventions émises par l'Etat, la Fédération départementale de pêche sera fermée au public à partir de lundi 16 mars 2020 et pour une durée indéterminée. La Fédération reste tout de même joignable par mail. En ce qui concerne la vente [Lire la suite](#)". At the bottom, there is a "Back to top" link.

The screenshot shows the official website of fishing in the Pyrénées-Atlantiques. The header includes the logo of the Fédération Départementale Pêche 64 and the text "SITE OFFICIEL DE LA PÊCHE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES". The navigation menu includes "LA FÉDÉRATION", "ACTIVITÉS", "RÈGLEMENTATION", "DU PÊCHER", "ACTUALITÉS", and "REJOIGNEZ-VOUS". The main content area features several articles, including "Saumon : la situation au 26/06", "Saumon : la situation au 04/06", "COVID-19 Information Pêche 07/05", and "Covid-19 Information Pêche 30 avril". There is also a section for "Articles récents" and a "Espace téléchargement" button.

facebook.com/peche64

En complément du site internet, la Fédération départementale de pêche alimente les réseaux sociaux grâce à sa page Facebook. L'utilisation des réseaux sociaux est devenue le vecteur principal de la diffusion des informations de la fédération.



53 articles ont été publiés durant la période du 25 mai 2019 au 27 avril 2020

Editions

MÉMENTO PÊCHE



Le nouveau mémento a été édité à 25 000 exemplaires pour l'année 2020 Pour un montant total de 6072€.

Festival/Tour de France

RISE FESTIVAL FRANCE

Le plus grand spectacle cinématographique sur la pêche à la mouche a eu lieu au cinéma Le Pixel à ORTHEZ (64370) le 6 mars à 20h00 en partenariat avec l'AAPPMA la Gaule Orthézienne et la Fédération de pêche des Pyrénées Atlantiques ! Ce festival a réuni pas loin de 200 personnes.

TOUR DE FRANCE



Le tour de France a rassemblé tout le personnel de la Fédération de pêche et les bénévoles des AAPPMA qui ont bien voulu prêter main forte pour cette saison 2019. Pour la 71e fois de son histoire, la ville de Pau a accueilli le Tour de France le 19 juillet 2019. Au programme : un contre-la-montre individuel, le seul de cette édition 2019.

Le départ s'est fait depuis le stade Tissié devant le Tour des Géants et l'arrivée a été sur la place de Verdun où se tenait le stand Génération pêche.

© Fdaappma64

SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA



Assemblée Générale 2020

ALEVINAGE - GESTION PISCICOLE

Montant des achats de poissons en piscicultures

AAPPMA	MONTANT (€)
ARUDY	10 534
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	546
BASABURUA (HAUTE SOULE)	7 702
BATBIELHE	10 967
BIELLE et BILHERES	3 546
GAULE ASPOISE	4 288
GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS	4 763
GAULE ORTHEZIENNE	11 164
GAULE PALOISE	18 637
GAULE PUYOLAISE	2 006
GAVE D'OLORON	6 645
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	10 846
LARUNS	8 667
NIVE	720
NIVELLE COTE BASQUE	2 430
PAYS DE MIXE	1 646
PAYS DE SOULE	936
PESQUIT	4 936

Nature des déversements

*Au vu des factures et PV de déversements transmis par les AAPPMA à la Fédération

		Quantité	KG
TRUITE FARIO	OEUFS	285 100	
 dont BV : 30		
	ALEVINS	113 700	
	TRUITELLES	7000	
	ADULTES		3 660
TRUITE ARC-EN-CIEL	ADULTES		10 090
Ombles chevaliers	Alevins	1 955	
CARPE			500
GARDON			680
TANCHE			40

SYNTHESE DES ACTIONS ENTREPRISES

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
ARUDY	Entretien du milieu				Journées de promotion et concours de pêche à l'attention des jeunes pêcheurs		Acquisition d'un nouveau véhicule pour les empoisonnements ; garderie
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE (APRN)	Aide administrative apportée à la mairie d'Uhart-Cize, et à un propriétaire riverain pour réalisation d'un enrochement de protection	réalisé un dossier complémentaire pour le renouvellement du droit d'eau de la microcentrale hydroélectrique de Minaberry à Banca.	suit de la reproduction des salmonidés; participation à l'étude sur la présence de la PKD (maladie parasitaire) sur les juvéniles de truites fario sur le bassin de la Nive des Aldudes ; inventaires		Sensibilisation des usagers des cours d'eau aux bonnes pratiques pour la préservation du milieu naturel et de la biodiversité ainsi que la protection des milieux aquatiques ; suivi interannuel de l'effort de pêche (enquête pêcheurs)	Fête la pêche	Diffusion d'un mémento propre à l'APRN ; site internet, réseaux sociaux ; réglementation pêche en collaboration avec Gendarmerie, AFB, ONCFS, ONF... ;
BASABORUA (HAUTE SOULE)	Suivi des travaux du SIGOM		participation aux pêches d'inventaires MIGRADOIR ; étude et avis sur le dossier de régularisation de la pisciculture Bidondo de Licq-Athérey dans le cadre de l'enquête publique ; suivi évolution de la Mouline, d'Ispeguy et d'Urdo sur lesquels la Fédération a procédé à l'effacement de seuils	parcours "enfant"	2 Journées pêche pour les "Fous du toc" en juin et, en septembre, collaboration aux 2 Journées d'entraînement au championnat du monde de pêche au toc prévu en Bulgarie		Régulation du Grand Cormoran - police de la pêche ; remplacement/Entretien des panneaux sur parcours pêche, réserves de pêche ; participation réunions du SIGOM, Commission Syndicale Pays de Soule, Natura 2000, SHEM... ; édition d'un mémento ; actualisation informations sur le site internet
BATBIELHE	Arrachage plantes aquatiques du lac de Sargailouse avec bache d'une zone (essai)	Travaux de suivi du ruisseau le MILAA	SOURCE : en collaboration avec 3 autres associations (GAULE ORTHEZIENNE, GAULE PUYOLAISE et PESQUIT), suivi des milieux aquatiques : perturbations, suivis des habitats, analyses d'eau, inventaires piscicoles, recensement de frayères à brochets et truites	Suivi du parcours "coin pêche"	Fête de la pêche ; animation pêche dans le cadre des fêtes de Montaut ; journée découverte avec l'école d'Asson (en partenariat avec la Fédération)	Concours de pêche dans le cadre des fêtes de NAY	Police de la pêche ; participation à la création du pôle environnement = CASA NATURA = Initié par la municipalité de Coarraze, empoisonnements ; édition d'un mémento ; mise à jour du site internet ; participation aux réunions Natura 2000, SIGOM, SHEM, Commission communale du Pays de Soule...
BIELLE et BILHÈRES	Entretien du ruisseau Arrigast	Installation de deux abreuvoirs (Ruisseau Ayguelade)	SOURCE : suivi reproduction et qualité de l'eau ; suivi des perturbations ; suivi des travaux		Ecole de pêche ; journées d'initiation et de découverte destinées aux jeunes pêcheurs	Concours de pêche pour les enfants	Police de la pêche ; régulation du cormoran

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
GAULE ASPOISE	Nettoyage de la Berthe			suivi du parcours jeune sur la Berthe	Fête de la pêche ; Animations "pêche" dans le cadre des fêtes de villages	Concours de pêche	Police de la pêche, suivis des affaires en cours (pollution...) ; construction d'un barbecue sur le plan d'eau de Bedous en collaboration avec la commune, empoissonnements
GAULE BARÉTOUNAISE ET DES VERTS	Traitement des embâcles sur les rus Casteigt et Ibarcis		SOURCE : Suivi des perturbations, des frayères, de la qualité de l'eau ; inventaire sur l'Arrigau		Ecole de pêche ; Journées "Initiation pêche" et "Découverte du milieu aquatique"		Empoissonnements
GAULE ORTHÉZIENNE	Plans d'eau (7) : aménagements paysagers, fabrication et immersions de récifs artificiels, mises en place de plantes aquatiques servant de caches, de protection et reproduction de la faune aquatique		SOURCE : voir point évoqué § BATBIELHE ; Reconquête des zones humides sur le Gave de Pau en vue de favoriser la reproduction naturelle notamment le brochet : étude et plan d'action en collaboration avec la Gaule Puyolaise	Cale de "mise à l'eau" à Salles-Mongiscard en partenariat avec la GAULE PUYOLAISE (fin de réalisation)		Concours de pêche adultes et enfants	En partenariat avec les acteurs locaux du tourisme, valorisation de la pêche ; édition d'une brochure "Où pêcher en Pays d'Orthez"; articles dans les revues MAG SUD-OUEST, "LA PÊCHE ET LES POISSONS" ; participation au projet de création d'une vidéo en partenariat avec d'autres AAPPMA du secteur et l'office du tourisme Cœur de Béarn, Béarn des Gaves
GAULE PALOISE	Entretien du Baniou et de la Mouscle (ex pisciculture)				Encadrement pendant 4 semaines de l'activité pêche pour le centre de loisirs de LONS	Participation à l'animation du stand de la Fédération au village du Tour de France, au week-end VITALSPORT de Décathlon,	

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
GAULE PUYOLAISE			SOURCE : voir point évoqué § BATBIELHE ; étude de bathymétrie sur le plan d'eau de Lahontan avec la fédération départementale et l'aappma d'oloron pour aider à une meilleure gestion ; Reconquête des zones humides sur le Gave de Pau en vue de favoriser la reproduction naturelle notamment le brochet : étude et plan d'action en collaboration avec la fédération et Gaule Orthézienne	Gestion lac de Lahontan avec l'AAPPMA GAVE D'OLORON, finalisation de "mise à l'eau" sur le Gave de pau à Salles-Mongiscard avec la Gaule Orthézienne		4 Concours de pêche: Habas, Puyoo, lac de Lahontan (avec l'association du Gave d'Oloron) et celui de Tastoia, en collaboration avec l'AAPPMA d'AMOU (40)	Police de la pêche ; gestion de deux piscicultures ; mutualisations humaines et matérielles avec la Gaule Orthézienne en ce qui concerne les empoisonnements
GAVE D'OLORON	Entretien d'échelles à poissons : barrages Labourdette, St Pé et Pottier	Restauration et aménagement de l'Ascle, du Gourguete, de la Mielle ; Traitement atterrissements et embâcles ; Frayères à brochets : aménagement (suite) de celle de "l'aquarium" à Cresse et bilan sur celle de St Dos	SOURCE : Diagnostic des perturbations; suivi de l'habitat piscicole (Gave d'Oloron et ses affluents) ; Participation aux opérations de MIGRADOUR : Suivi de la reproduction des grands salmonidés, inventaires, collecte de données de Soeix	parcours "jeunes" "no-kill"	Diverses animations auprès des écoles, dans les entreprises, CPE ; Animation de stages au sein de l'APN ; participation au festival RISE	challenge "no-kill saumon" ; championnat de France de pêche à la truite sur 2 jours ; Fête de la pêche	Garderie en collaboration avec l'AFB, l'ONCFS et la Fédération de pêche ; signatures de baux de pêche
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	Enlèvement embâcle, nettoyage des abords du Luzoué à Monein				Journée d'animation par les bénévoles de l'équipe de Maslacq auprès des scolaires à Sauvelade ; journées "animation "pêche" par des guides avec les écoles de Lagor et de Maslacq ; Participation à la journée "Vivre ensemble" à Os- Marsillon et au "Téléthon" à Mourenx	Concours de pêche dans le cadre des fêtes de Monein	Point sur le rejet permanent de couleur rouille par une résurgence dans la Baïse, à Os-Marsillon ; alevibox ; police de la pêche ; participation à la commission communale d'aménagement foncier d'Abidos et d'Os-Marsillon
LARUNS		travaux de protection par rapport au piétinement du bétail sur ruisseau d'Aste	Poursuite du programme SOURCE ; suivi frayères; prospections long des cours d'eau ;		Gratuité des cartes de pêche pour les -12 ans des écoles de LARUNS ; 50 % pour les collégiens sur communes ayant donné des baux		Garderie, en partenariat avec le Parc National des Pyrénées
NIVE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
NIVELLE CÔTE BASQUE	Nettoyage de cours d'eau	suivi des stations de contrôle Nive et Nivelles	SOURCE : diagnostic sur 34 km de rivières supplémentaires sur les perturbations, suivis des habitats, analyses d'eau, recensements de frayères ; suivi des passes à poissons de la Nive et de la Nivelles en collaboration avec l'INRA et l'AAPPMA de la NIVE			accueil de 203 enfants dans le cadre de Fishing Day, 3ème animation pêche au niveau national,	Participation à de nombreuses réunions pour défendre les intérêts de la pêche ; gestion du site internet et de son blog ; création d'une page instagram ; police de la pêche ; formation "Guide de pêche" d'un salarié
PAYS DE MIXE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						
PAYS DE SOULE	Travaux sur le ruisseau de Berrogain (1ère tranche)	Travaux d'effacement des seuils sur l'Appouhourra		Parcours jeunes	Trois matinées d'Initiations pêche au toc et à la mouche sèche ; initiation pêches avec les écoles de Chéraute, Esquiule et Barcus	concours de pêche à Mauléon	Garderie ; participation à la régulation du grand cormoran
PESQUIT (le)	Nettoyage régulier en partenariat avec les syndicats de rivières (SBVL)	Site environnement : en cours de classement en pisciculture pour production de gardons, rotengles, carpes, brochets, black-bass en vue de l'empoissonnement	SOURCE SOURCE : voir point évoqué § BATBIELHE ; étude de la population d'écrevisses à pattes blanches	Parcours "truite en rivière"	stages de pêche à la truite, poissons blancs et carnassiers ; animations pour les centres de loisirs ; interventions auprès des scolaires ; accueil des groupes de personnes à mobilité réduite (Association Idron-Lée Accueil)	concours de pêche au lac du Gabas	Personnel : hommage à Pierre Lagarde, décédé dans le cadre de ses fonctions ; Arrivée de Camille Lanux, Technicienne en gestion et protection des milieux aquatiques ;
ADAPAEF							recueil d'observations concernant les cours d'eau afin d'enrayer toute action néfaste pour le milieu aquatique

EXAMEN DES VOEUX



Animations Tour de France ©FDAAPMA64

Assemblée Générale 2020





Agréée par arrêté préfectoral du 19 mars 1994 pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Agrément préfectoral en date du 29 décembre 1993 au titre de la Protection de la Nature, de l'Environnement et du Cadre de Vie

Monsieur DARTAU
Messieurs les Membres du conseil
d'administration
De la Fédération de Pêche
Boulevard Hauterive
64000 PAU

Le 15 juillet 2020

Monsieur le Président,
Messieurs

Veillez trouver ci-dessous une question à laquelle nous souhaiterions que vous apportiez réponse le jour de l'Assemblée Générale :

Le conseil d'administration du 12 octobre 2013 a voté « l'harmonisation des cotisations actuelles « fédérale » et de « réciprocité », pour toutes les AAPPMA « conséquences financières positives pour les produits de la Fédération engendrant un excédent budgétaire, d'où la proposition de la Fédération de l'affecter en « Aides » à toutes les AAPPMA (réciprocaires ou non), avec la création d'une nouvelle ligne budgétaire. Ces aides permettraient de répondre aux besoins des AAPPMA, notamment sur des projets de restauration de milieux ou de développement du loisir pêche ». (extrait du PV du CA 12 octobre 2013)

La conséquence de cette décision pour l'APRN, est que l'augmentation de la cotisation Fédérale est payée par tous les pêcheurs qui prennent une carte à l'APRN. Cette part n'était pas payée jusqu'alors sur les cartes non réciprocitaire de l'APRN.

Cette augmentation a été de 50 % en moyenne et depuis tout pêcheur prenant une carte à l'APRN paye la part réciprocitaire sans pouvoir en bénéficier.

Pour faire passer cette décision le conseil d'administration a précisé que l'excédent budgétaire pourrait être « affecté en aides à toutes les AAPPMA réciprocitaires ou non ».

Depuis 2014 l'APRN n'a reçu aucune aide sur cette ligne budgétaire, mais par contre elle a payé en plus à la fédération de 2014 à 2019 42044,5 € soit en moyenne 7007 € par an.

En conséquence, nous demandons à ce que soit mis au vote en assemblée générale, à titre compensatoire, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 7000€ par an à dater de 2020.

Cette décision serait logique et dédommagerai l'APRN du préjudice qu'elle subit depuis 2014.

Nous ne comprendrions pas que le conseil refuse cette demande sous prétexte que l'APRN n'y a pas droit car elle n'est pas réciprocaire, comme cela avait été argumenté par courrier en 2014 par le Président Dartau.

Nous ne réclamons pas une part de la réciprocité mais bien une aide telle que définie par la CA du 12 octobre 2013.

Dans l'attente de votre réponse,

Louis Biscaichipy
Président de l' AAPPMA APRN



BARRABES Alain
Président AAPPMA
des BAYSES
12, rue des coteaux
64360 MONEIN



Le 16 juillet 2020

M DARTAU André
Président de la Fédération
De pêche des Pyrénées
Atlantiques
12, bd Hauterive
64000 PAU

Monsieur,

Pour l'assemblée générale de la Fédération qui aura lieu le 19 septembre 2020, veuillez prendre connaissance des questions suivantes posées par l'inter cantonale du Bassin des Baises:

1. Gestes barrières contre le covid 19.

Pouvez vous nous indiquer ce que vous avez mis en place à la Fédération pour protéger les salariés du covid 19 après le 11 mai afin de pouvoir recevoir du public. Quel en est le coût global?

Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020

Article 13

Dans les établissements recevant du public relevant du règlement pris en application de l'article R. 111-12 du code de la construction et de l'habitation dans lesquels l'accueil du public n'est pas interdit en application des articles 10, 11 et 12, le gestionnaire de l'établissement informe les utilisateurs de ces lieux par affichage des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières ».

2. Demande d'informations suite à l'accident mortel d'un salarié du Pesquit en août 2019.

En octobre 2019 (bureau du 10/10/2019), le Directeur de la Fédération avait informé les administrateurs présents des différentes procédures en cours.

En qualité de délégués, nous souhaiterions être aussi informés :

L'inspection du travail de la DIRECCTE a-t-elle fait et terminé une enquête ?

Est-ce qu'une action auprès des tribunaux est engagée ?

En matière d'organisation, management, accueil des nouveaux employés, comment avez vous développé la fonction prévention au sein de la Fédération ?

Existe-t-il une délégation de pouvoir en matière de sécurité à la Fédération ?

3. Pêche du saumon au port de Bayonne et sur l'Adour :

Ces derniers mois plusieurs articles de presse se sont faits l'écho des avancées auprès des tribunaux sur l'interdiction de la pêche au port de Bayonne (25 juin 2019 tribunal administratif de Pau). Pêche interdite sur la zone portuaire mais autorisée au dessus du pont Grenet pour les professionnels.

Pouvez-vous informer en détail les Délégués sur toutes les actions qui ont été menées par les avocats de la Fédération auprès des tribunaux ?

Pendant le confinement la pêche sur l'Adour était-elle autorisée pour les pêcheurs professionnels

4. Programme d'actions :

Sur la présentation du budget prévisionnel 2020, nous constatons des aides financières importantes de la part de la Région Aquitaine, Agence de l'Eau, FNPF, Conseil général 64 et autres.

Sommes qui sont affectées aux Milieux aquatiques, Développement, éducation environnement et promotion communication.

Qu'elle est le coût et le temps consacré par les techniciens de la Fédération à l'AAPPMA des BAYSES dans ce domaine en 2019?

Si nos chiffres sont exacts les AAPPMA employeurs : Nive 2 salariés, APRN 1 salarié, Nivelle 2 salariés, Oloron 3 salariés, Posquit 2 salariés , soit 10 salariés qui couvrent 3 territoires.

Neuf salariés de quatre AAPPMA employeurs interviennent sur des territoires de 9 AAPPMA partenaires avec un ETP défini de 211 au Pays Basque, 303 au Gave d'Oloron et 163 au Nord Est.

Y a t'il un dispositif de prévention des risques pour les salariés intervenants entre AAPPMA ?

Quelles sont les AAPPMA qui bénéficient des aides financières « programme source », l'APRN en fait-elle partie ?

L'APRN se trouve sur le bassin de la Nive et participe à une réciprocité unique dans le département avec l'AAPPMA de la Nive dans la vallée de Cize.

Depuis les brigades vertes, maintenant le programme Source, avez-vous fait un état des lieux qui retrace une amélioration significative des milieux, des poissons sur les territoires prévus au programme par rapport aux territoires qui n'adhèrent pas à ce programme?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président



Copies : Membres du CA de l'AAPPMA des BAYSES, Mme FRIEDLING Chef de service à la DOTM

ANNEXES

Rapport du commissaire aux comptes